

L'Action Française

REVUE MENSUELLE

\$2.00 par année

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



SOMMAIRE

L'ACTION FRANÇAISE	Mot d'ordre: POUR LA FÊTE DE DOLLARD	201
* * *	HOMMAGE À MGR DESCHAMPS	202
SÉNATEUR N.-A. BELCOURT	LA PART RÉSERVÉE AU BILINGUISME DANS L'ONTARIO	204
* * *	R. P. ADÉLARD DUGRÉ, s. j.	222
MARIE-CLAIRE DAVELUY	MÈRE JUDITH MOREAU DE BRÉSOLES	226
ABBÉ F. CHARBONNIER	LA CAMPAGNE CANADIENNE DU P. DU- GRÉ, s. j.	241
* * *	LES LIVRES	252
* * *	NOTES DIVERSES	255
JACQUES BRASSIER	LA VIE DE L'Action française	258

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

1735, RUE SAINT-DENIS

TÉLÉPHONE: EST 1369

MONTREAL

Canadiens=Français

Soyons fiers de nos institutions

NOS ÉPARGNES

dans nos banques

NOS PLACEMENTS

dans nos industries

NOS ACHATS

chez nos marchands

NOS ASSURANCES

à la compagnie d'assurance sur la vie

“La Saubegarde”

Une compagnie prospère offrant des garanties indiscutables, d'une expansion considérable.

Au-delà de dix-huit millions d'assurance en force

Consultez nos représentants ou adressez-vous directement au bureau principal

Édifice “LA SAUVEGARDE”

Angle Notre-Dame et Saint-Vincent, Montréal.

L'Action française

est l'organe de la *Ligue d'Action française*, centre d'action au service de la langue, de la culture et des traditions françaises au Canada.

Les directeurs de la Ligue sont: M. l'abbé Philippe PERRIER, président; MM. Anatole VANIER, avocat, secrétaire général, M. l'abbé Lionel GROULX, professeur à l'Université de Montréal, M. l'abbé Lucien PINEAULT, professeur à l'Université de Montréal, MM. Arthur LAURENDEAU, professeur, Antonio PERRAULT, avocat, professeur à l'Université de Montréal, Emile BRUCHESI, avocat, Montréal.

601/A/222/4
ACCF



Fondée et subventionnée par le gouvernement
de la province de Québec.

Affiliée à l'Université de Montréal.

COURS DU JOUR

préparant aux licences en Sciences Commerciales
et Comptables. Ces diplômes donnent droit d'ad-
mission aux associations d'experts-comptables.

COURS DU SOIR

nombreux cours libres sur : Comptabilité théorique
et pratique, opérations de banque, correspondance
commerciale anglaise et française, arithmétique
commerciale, algèbre, économie politique, droit
civil, droit commercial, espagnol, italien, allemand,
etc., etc.

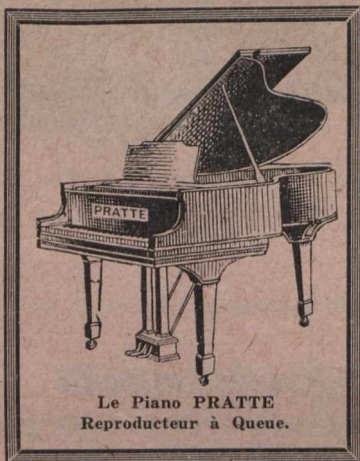
BOURSES DU GOUVERNEMENT

*Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur,
coin avenue Viger et Saint-Hubert, Montréal.*

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

LE PIANO PRATTE

EST TOUJOURS EN TÊTE



Le Piano PRATTE
Reproducteur à Queue.

LA CREATION LA PLUS RECENTE DE M. ANTONIO PRATTE.

Cet instrument est certes le plus grand progrès et le plus important fait dans l'industrie du piano depuis une génération.

Ce piano reproduit parfaitement dans toute la précision et la plus grande sincérité, l'exécution des plus grands artistes.

Les oeuvres de PADEREWSKY, RACHMANINOFF, CORTOT, etc., etc., sont reproduites telles qu'exécutées par eux.

Tous ceux qui l'ont examiné et entendu, en sont émerveillés.

VENEZ L'ENTENDRE CHEZ

J. Donat Langelier
LIMITEE

366-368 est, rue Ste-Catherine, Montréal

Le plus grand magasin du genre au Canada.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

TÉLÉPHONE :
MAIN 4310-4311-4312-4313

La Prévoyance

189, RUE SAINT-JACQUES

MONTRÉAL

ASSURANCES INCENDIE, AUTOMOBILE,
RESPONSABILITÉ, VIE,
ACCIDENTS, MALADIE, GLACES, VOL, GARANTIE,
CAUTIONNEMENTS

(Établie en 1905)

Abonnez-vous au journal des étudiants.

“ Le Quartier Latin ”

Organe d'Elite et de Franc-Parler

DEVISE : Bien faire et laisser braire !

Abonnement \$2.00 par année.

Annoncez dans « Le Quartier Latin »

Médium de publicité exceptionnel.

354 est, rue Sherbrooke - - Montréal

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

Les produits « JOUBERT » sont de QUALITE

DEMANDEZ-LES

LAIT, CRÈME, BEURRE,
CRÈME à la GLACE

J.-J. Joubert

Limitée

Vous ne coudoieriez que des gens « bien »

AU QUEEN'S

La clientèle de ce restaurant célèbre est en effet distinguée, de bon ton... et fine bouche, car on y mange bien et bon.

Vous y prendrez vos repas "économiquement" — 75 sous le midi et \$1.00 le soir — dans une atmosphère de paix, de luxe et de respectabilité.

Dîners-Concerts — Artistes distingués — Tous les dimanches, de six heures à huit heures.

L'HOTEL QUEEN'S
MONTREAL

Direction et administration canadiennes-françaises

2, rue Windsor - - - MONTREAL

Adélar RAYMOND, directeur-gérant

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour — son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social: 7 et 9, Place d'Armes - Montréal

Capital autorisé	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Réserve	\$ 4,500,000.00
Actif total (au 30 nov. 1924) ..	\$40,646,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

350 bureaux dans les Provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

ETAMPES EN CAOUTCHOUC

CHEZ

A. DEROME & CIE

20-22 est, rue Notre-Dame - - Montréal

Tél.: Main 4679

Tél.: Bur. Main 2600

Rés. Belair 3133

J. E. CARPENTIER, L. A.
EXPERT COMPTABLE

VÉRIFICATEUR — LICENCIÉ EN COMPTABILITÉ

Chambre 34

232, rue Saint-Jacques, - - Montréal

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour — son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

AUX MESSIEURS DU CLERGE

Bronze - Cuivre - Fer Martelé - Ornemental

Vieux candélabres, chandeliers, encensoirs, etc.
remis à neuf.

NOS CLIENTS SATISFAITS :

La Banque d'Epargne, L'Ecole Polytechnique,
L'Hôtel-Dieu, Les Soeurs Jésus-Marie,
MM. les Sulpiciens, etc., etc.

sont une garantie de la perfection et du bon marché
de notre travail.

Les Ouvrages d'Art en Cuivre, Limitée

La seule maison canadienne-française, au Canada

247, rue Sanguinet - - - Montréal

Est 0143 O. Constantineau, Sec. Rockland 0249

NOTRE SERVICE S'IMPOSE A LA CONFIANCE DES CANADIENS

non seulement par le caractère national, mais encore
par l'excellence et la réputation de ses organisateurs.

PROTECTION - SECURITE - CONFORT

pour le Voyageur, dans ses déplacements partout,
au Canada, aux Etats-Unis, en Europe ou ailleurs.

*Consultez-nous avant d'entreprendre
votre prochain voyage.*

LES VOYAGES HONE

95, rue St-Jacques,

Tél. : Main 0237.

Hôtel Windsor

Tél. : UP. 8019.

MONTREAL

Bureaux à Québec (12, Rue Du Fort) et à Toronto (39, Adélaïde Est).
Représentants dans toutes les villes et tous les pays.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

POUR LA FÊTE DE DOLLARD

Rappelons-nous bien le but essentiel de la fête. Nous voulons, sans doute, honorer l'héroïsme chevaleresque qui sauva jadis la Nouvelle-France; mais nous voulons aussi infuser dans nos âmes, la puissance morale de cette magnifique histoire; nous voulons que la beauté idéale du geste de 1660 entre parmi les stimulants qui exaltent les volontés de notre jeunesse.

Donc, seules atteindront le vrai but, les célébrations qui, par un enseignement vivant, ressusciteront dans toute sa beauté la noble histoire. Il faut que la jeunesse apprenne d'abord pour ensuite admirer et imiter. Déployons tout notre zèle, le prochain 24 mai, pour que, dans les classes ou dans les discours au grand air, la leçon soit bien faite, prenante et concluante.

N'en croyons ni les blasés ni les grincheux qui refusent à ces manifestations, un caractère pratique. Il est bien important d'instruire notre jeunesse, de l'outiller pour les luttes de la vie; il est encore plus important de lui faire une âme. Si nous voulons que les générations prochaines acceptent résolument les labeurs et les sacrifices qu'exige la survivance, convainquons-les tout d'abord de la dignité de leur race.

MGR ALPHONSE DESCHAMPS

évêque de Thennesis.

Il a plu au Souverain Pontife Pie XI, à qui appartient le soin de paître les brebis et les agneaux du troupeau, d'appeler Mgr Alphonse Deschamps, vicaire-général du diocèse de Montréal, à partager le fardeau de l'épiscopat avec Mgr Georges Gauthier, archevêque de Tarona, actuellement administrateur apostolique et coadjuteur avec future succession de Mgr Paul Bruchesi, archevêque de Montréal.

Ce dernier, toujours retenu dans sa chambre par une maladie cruelle, est empêché d'être partout, comme il l'a été pendant plus de vingt ans, dans le beau champ d'apostolat que le grand Léon XIII lui avait confié. Mais ses prêtres et ses diocésains qui prient tous les jours pour lui, gardent dans leur âme reconnaissante un souvenir impérissable pour le digne archevêque, dont ils admiraient à bon droit la science, l'éloquence, le zèle et la prudence. Ils savent que leur noble chef toujours vénéré écrit en ce moment de belles pages de sa carrière épiscopale, en exerçant l'apostolat de la souffrance, aux pieds de son crucifix qu'il baise avec respect et résignation.

Mais ils sentent bien aussi que l'Elu de sa droite, son Frère dans l'Episcopat, avec lequel il a porté pendant douze ans le poids de la charge pastorale, a besoin aujourd'hui d'un collaborateur, pour diminuer le fardeau de l'administration apostolique d'un vaste diocèse. Aussi saluent-ils avec bonheur l'homme de Dieu que Rome a désigné pour prendre soin de nos âmes, sous la direction de Mgr le coadjuteur de Montréal.

Associé déjà aux travaux qu'un évêque appela un jour « la broussaille administrative », uni de coeur à son chef en toute loyauté, Mgr Deschamps lui sera maintenant associé dans les honneurs de l'épiscopat.

Rome a parlé. Nous y avons vu une reconnaissance officielle de tout ce qu'exigent de dévouement les fonctions délicates d'un vicaire général que Mgr Touchet, aujourd'hui cardinal et toujours évêque d'Orléans, caractérisait ainsi: « Que de modestie il faut pour travailler perpétuellement dans l'ombre d'autrui! Que de désintéressement pour accepter les directions quotidiennes! Que de fermeté pour garder et au besoin faire valoir un avis jugé nécessaire! Que de justesse et de netteté d'esprit pour tracer la ligne de conduite à tenir! Que de discernement pour trouver l'heure opportune d'un encouragement ou d'un blâme! »

Que Mgr Alphonse-Emmanuel Deschamps daigne agréer nos voeux. « Ad multos et fructuosos annos », longues et fructueuses années!

LE BILINGUISME FÉDÉRAL.

De plus en plus l'opinion s'éveille et le temps n'est peut-être pas éloigné où les Canadiens français n'accepteront plus d'être traités comme des sujets de seconde zone dans leur pays. Ainsi la résolution Séguin qui recommande que, dans le choix des fonctionnaires publics, la préférence soit accordée aux candidats parlant les deux langues officielles du Canada, a vraiment rallié toutes les sociétés nationales. Le Cercle Dollard d'Edmunston, N.-B., nous fait parvenir les fières et tranchantes résolutions qu'il a adoptées en ce sens. C'est très bien; nous avons cinquante ans de tradition politique à détruire. Mais si les Canadiens se mêlent enfin d'avoir de la fierté et d'exiger le respect de leurs droits, nos députés — il paraît que nous en avons même quelques-uns à Ottawa — finiront peut-être par se découvrir du courage.

LA PART RÉSERVÉE AU BILINGUISME DANS L'ONTARIO

Ce titre qu'il vous a plu de donner à mon article pour votre intéressante enquête, me dispense d'étudier plusieurs aspects particuliers du bilinguisme dans l'Ontario.

Il me dispense de rappeler quand et comment ces découvreurs, ces pionniers, ces coureurs de bois, ces missionnaires, ces soldats, hommes de foi et de patriotisme, hommes de courage, d'énergie et d'endurance, parfois de noble origine, souvent de haute culture et de belles manières, surent, malgré les plus graves privations, les plus grands sacrifices et les plus formidables obstacles, jeter, sur la terre ontarienne, comme sur les trois quarts du continent nord-américain, les bases d'un véritable empire français, empire dont l'organisation stratégique a provoqué l'admiration universelle pour sa géniale conception et sa belle ordonnance, et dont la faillite ultime ne peut en aucune façon être attribuée à ses héroïques fondateurs.

Il me dispense de raconter les premières luttes, toutes intimes ou plutôt toutes confinées à la paroisse ou au canton, qu'eurent à subir, à l'arrivée d'un conquérant puissant et nombreux, les premiers habitants, tous canadiens-français, du territoire occupé aujourd'hui par l'Ontario, pour se maintenir dans leurs positions et garder à leur langue, à leurs traditions, à leurs coutumes et à leurs croyances, les droits et les privilèges découlant de leur installation dans un pays neuf. Nul besoin d'évoquer ici le souvenir de ces nombreuses migrations de

Canadiens français de la province de Québec qui, plus tard, de 1830 jusqu'à nos jours, ont remonté l'Outaouais, se sont établies sur ses rives, ou se sont répandues vers le lac Nipissing, vers l'extrême nord ou la Baie Georgienne, jusqu'à l'historique Sault-Sainte-Marie et l'extrême ouest. Partout elles ont fondé de fécondes colonies françaises qui ont revendiqué et revendiquent aujourd'hui, pour elles-mêmes et les générations futures, les droits et privilèges acquis par eux, les pionniers du pays, maintenus ou cédés par les divers pouvoirs politiques investis des destinées de notre province.

Je n'ai pas non plus à définir l'aspect juridique de la question. J'ai eu l'occasion de le faire plusieurs fois, et spécialement au Congrès de la langue française à Québec en 1912, et souvent depuis. Au reste, M. Antonio Perreault l'a fait récemment, de main de maître, dans l'une des études que vous avez déjà publiées.

Je ne serai donc aujourd'hui ni juriste, ni historien, ni critique; je m'appliquerai à définir, avec le plus de précision possible, à la lumière des faits, l'exacte situation du bilinguisme dans notre province. Je tâcherai de voir « ce qui est réservé au bilinguisme », notant au passage quelques-unes des manifestations les plus évidentes de l'antagonisme de certaines classes de la population de cette province à l'égard du français, et peut-être aussi quelques-uns des facteurs les plus essentiels de cet antagonisme.

* * *

Tous les citoyens de tout état libre, quelles que soient leur origine, leur langue, leurs croyances religieuses, ont le droit à l'égalité parfaite en proportion de leur nombre, de leurs qualités, de leurs aptitudes particulières,

de leur expérience et des services qu'ils ont rendus ou peuvent ou doivent rendre à la famille, à l'état, et cela dans tous les domaines. C'est là la règle universelle dans les pays où la civilisation moderne s'est implantée. Cette doctrine, découlant du droit naturel, produit de la civilisation moderne et du christianisme, a été solennellement et définitivement proclamée et sanctionnée dans tous les traités de paix depuis la grande guerre.

Dans ces traités on a pris un soin tout particulier à définir et préciser, jusque dans leurs moindres détails, la nature et l'étendue des droits scolaires des peuples formant une ou plusieurs minorités dans l'état.¹

Donc, égalité complète de droits, comme de devoirs, dans tous les domaines d'ordre public, domaine juridique, législatif ou administratif; et, comme corollaire particulier, dans le domaine scolaire qui relève et dépend, sous certains aspects, de chacun des trois premiers.

Le pacte fédératif de 1867 a été conçu, élaboré et complété, avec l'intention et la volonté d'établir et de perpétuer l'égalité des parties contractantes, ainsi que le démontrent les déclarations des pères de la Confédération et la logique des garanties qui y sont mentionnées. L'esprit du pacte, ou plutôt du « traité »² de 1867, est véritablement de consacrer la dualité des races en ce pays, *en les mettant chacune sur un pied d'égalité* et en consentant, comme l'a déclaré Sir John A. McDonald, lui-même, « à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait basée la nouvelle constitution. »³

¹ Traités entre les Alliés et l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, etc.

² L'expression est de Sir John A. MacDonald, *Débats sur la Confédération*, page 17.

³ *Débats sur la Confédération*, pp. 786 et 943.

Aussi en résulte-t-il que dans chacun des domaines dont je viens de parler, dans l'Ontario comme ailleurs, le peuple canadien-français, l'une des parties contractantes, a le droit incontestable à une représentation et à un contrôle proportionnés à sa puissance numérique, de même qu'aux moyens utiles ou nécessaires pour assurer l'exercice des droits et l'accomplissement des devoirs de tout citoyen libre.⁴

Tous, nous savons qu'il n'en est pas ainsi dans l'Ontario ; un texte législatif incomplet, ambigu sans doute, une majorité peu disposée à concéder les droits des minorités, ont fait donner au pacte constitutionnel une signification et une portée qui, sur plus d'un point, sont loin d'en respecter l'esprit et qui violent certains privilèges reconnus par le droit naturel, le droit commun et le droit international, essentiels aux hommes libres.

LE BILINGUISME DEVANT LES TRIBUNAUX D'ONTARIO

Le bilan des droits reconnus à la langue française devant les tribunaux de l'Ontario et dans leur organisation est vite fait. Il se résume au seul droit reconnu explicitement par le texte du traité de 1867, par lequel le français est admis seulement devant les cours qui relèvent du fédéral, c'est-à-dire devant la Cour Suprême, la Cour d'Echiquier, les cours d'Amirauté et la Commission des Chemins de Fer. Et encore ce droit est-il rendu quasi-inopérant par le fait que tous les juges, à l'exception de quelques-uns, ne connaissent pas le fran-

⁴ *Debates, House of Commons*, 1890, Col. 745. — « We have a constitution now under which all British subjects are in a position of absolute equality, having equal rights of every kind, of language, of religion, of property and of person. » Sir John A. MacDonald.

çais et que les Canadiens-français, connaissant la langue anglaise, préfèrent naturellement s'en servir plutôt que d'avoir recours aux interprètes. D'autre part, certains juges ont manifesté leur ennui et leur mauvaise humeur lorsqu'il a fallu leur traduire en anglais le témoignage de personnes incapables de parler cette langue.⁵

La reconnaissance complète du principe du bilinguisme et le respect de l'esprit et de l'intention du pacte fédératif exigeraient la nomination de juges ayant la connaissance des deux langues officielles, non seulement dans les districts judiciaires en majorité française, mais même dans toutes les cours supérieures de la province, proportionnellement à notre chiffre de population. Il ne serait que logique aussi d'insister pour que les juges des cours devant lesquelles les Canadiens français sont susceptibles de se présenter, sachent suffisamment le français.

Les Canadiens français n'ont jamais eu de représentant à la Cour Supérieure ou à la Cour d'Appel de l'Ontario, et il n'y a jamais eu, dans aucune de ces cours, un seul Juge connaissant suffisamment la langue française. De plus, toute l'administration de ces cours ne contient que deux fonctionnaires, je crois, connaissant la langue

⁵ C'est un juge éminent de l'Ontario qui, un jour, déclara sur le Banc, son intention de recommander au Procureur-Général de l'Ontario de demander au Procureur-Général du Québec d'annexer le comté de Prescott à la province de Québec pour l'administration de la justice, parce qu'il avait fallu traduire devant ce juge la preuve de quelques témoins incapables de rendre leur témoignage dans la langue anglaise.

C'est un autre juge de la Cour Supérieure de l'Ontario, siégeant à Cornwall, il y a quelques années, qui faisait d'amers reproches à un témoin de ne pas savoir parler anglais, déclarant de plus que ce témoin devrait être tout simplement déporté.

française. Quelques-unes de nos cours de comté seulement ont été confiées à des juges bilingues, bien que dans plus d'un district judiciaire de notre province, la majorité soit de langue française. Il est à craindre de plus que cette situation ne s'améliore guère, surtout après l'arrêté en conseil de juin 1921, par lequel on a submergé dans des districts judiciaires agrandis, des districts où l'élément canadien-français dominait.

L'excuse invoquée à certaines époques que les Canadiens français de l'Ontario, n'avaient pas de candidats qualifiés pour ces postes, ne vaut plus.

LE BILINGUISME À LA LÉGISLATURE DE L'ONTARIO

Voilà bien l'endroit où le bilinguisme est chose dont on ne s'occupe jamais, à moins que ce ne soit pour l'entraver ou le détruire. Il n'y a pas, il faut bien l'admettre, un texte de loi autorisant l'usage du français dans les débats de la Législature de l'Ontario ou dans la publication de ses travaux.

C'est dans l'enceinte de l'Assemblée Législative, à Toronto, que sont nés tous les décrets qui, depuis une quinzaine d'années surtout, tendent à bannir de la province, selon une parole mémorable d'un grand francophone, tout vestige de la langue française. (« Every vestige of the French language »). C'est là qu'ont été édictées, il y a quelques années, des lois injustes et spoliatrices, dans le but évident de créer des embarras ou de susciter des obstacles insurmontables au développement de nos groupes français, pourtant les plus paisibles et les plus nécessaires au véritable développement de la province.⁶

⁶ Allusion à ce règlement, depuis supprimé, du Gouvernement de l'Ontario, qui contraignait toute personne faisant

Même, si dans les circonstances présentes, une opinion publique plus éclairée et mieux inspirée, ou mue par de légitimes ambitions politiques, obtenait de la législature provinciale un changement d'attitude à l'égard de la minorité française ou l'adoption d'une loi libératrice, il ne faudrait pas espérer que ces lois, toutes généreuses et de si grand effet qu'on les veuille imaginer, nous octroieraient du coup les avantages ou les privilèges dont nous devrions avoir la libre jouissance dans l'administration de la chose publique, à titre de partenaire à droits égaux dans le pacte de 1867. Ce serait un trop beau rêve, qui, même reconnu de droit, ne saurait avoir de réalisation immédiate.

A la législature provinciale, notre élément est actuellement représenté par six députés. Avec une organisation plus étendue et des efforts mieux coordonnés, cette représentation pourrait être élevée à dix et permettrait d'accroître l'influence que nous pourrions exercer sur les représentants de plusieurs collèges électoraux où nous sommes en nombre considérable.

Croire que l'exemple donné, en mains endroits par les Canadiens français de l'Ontario et d'ailleurs, de choisir des représentants de langue ou de religion différentes des leurs, aurait chance d'être imité quelque part, serait entretenir une bien décevante illusion. Nous n'avons pas eu, et il est fort à craindre que nous n'ayons jamais, dans l'Ontario ou ailleurs, de représentation autre que celle que notre nombre, notre influence et nos efforts pourront commander.

l'acquisition d'une terre colonisable dans l'Ontario, à observer toutes les lois, tous les statuts ou règlements en vigueur dans la province, au risque d'encourir la confiscation de tous ses droits sur la terre et tout l'argent déboursé pour en faire l'acquisition.

Je crains fort que nos exemples chevaleresques envers les représentants d'une autre race que la nôtre, élus par nous, n'aient été pour ceux à qui nous avons confié cet honneur, que la preuve de notre naïveté. Le geste leur a peut-être paru beau et généreux, mais ils sont restés convaincus, et il nous faut bien admettre maintenant, que ce « n'était pas la guerre ». Aussi la langue française n'a jamais eu et n'aura pas d'ici longtemps, pas plus que nos compatriotes eux-mêmes, la chance de pénétrer dans le domaine du service civil provincial. Les quelques positions que les nôtres pourraient convoiter, à raison de leurs qualifications spéciales et même exclusives, par exemple dans les services de traduction, leur sont refusées par la stupide croyance, très répandue dans le monde anglais de la province, que notre parler n'est qu'un patois demi-sauvage. Probablement pour longtemps encore, on préférera employer des étrangers ou des « spécialistes » des High Schools ou des Collegiates de l'Ontario, spécialistes dont les productions françaises, dites de « Parisian French », ont été jusqu'à aujourd'hui un objet quotidien de dérision pour la presse française du pays et de l'extérieur.

On répète constamment, et avec une assurance étonnante, que dans la province ontarienne, la langue française n'a pas et n'a jamais eu de status réel. Rien ne peut être plus faux, et nous en avons la preuve complète. Lorsque, par l'Acte constitutionnel de 1791, on a séparé le pays en deux provinces, le bas et le haut Canada, la population de ce dernier se composait presque exclusivement de Canadiens français se servant exclusivement de la langue française; ils étaient au nombre de plus de 4,000 établis dans les comtés de Kent et Essex. La population de langue anglaise était alors d'au plus cinq cent

personnes. Aussi c'est en français, comme en anglais, que la proclamation de l'Acte de 1791 fut faite. C'est en français et en anglais que fut rédigée la proclamation fixant le nombre des divisions électorales et des représentants à l'Assemblée Législative du Haut Canada.

Toutes les lois passées par la Législature, toutes les proclamations officielles, furent traduites en français; et c'est l'Assemblée Législative elle-même qui, solennellement et officiellement, concéda ce status à la langue française. Consultez le compte rendu de la séance de l'Assemblée Législative du lundi 3 juin 1793:

Prayers.

The Order of the day being read,

Resolved that the House shall take into consideration on Wednesday next, in Committee of the Whole House, the Ways and Means of raising a Revenue.

On Motion made and seconded.

Ordered, That such Acts as have already passed or may hereafter pass the Legislature of this Province be translated into the French Language for the benefit of the inhabitants of the Western District of this province and other French settlers who may come to reside within this Province and that A. Macdonell, Esquire, Clerk of this House, be likewise employed as a French Translator for this and other purposes of this House.

Mr. Spencer moved for leave to bring in a Bill for the better regulation of the Militia.

Leave was given.

Manifestement ce status ne devait pas être seulement temporaire puisqu'il était également accordé aux colons français qui plus tard viendraient résider dans les limites de la province.

Soixante-quinze ans avant le pacte fédératif, la Législature ontarienne, c'est-à-dire la Couronne et le peuple ontarien, avait officiellement et solennellement reconnu, pour le présent et pour l'avenir, l'égalité com-

plète de la langue française et de la langue anglaise dans l'Ontario. Depuis, rien n'a été fait par la Législature qui ait de quelque façon que ce soit, affecté l'égalité officielle des deux langues. Le status ainsi établi n'a jamais été révoqué et les Canadiens français n'y ont jamais renoncé. S'il a cessé d'être maintenu, c'est dû seulement à la grande disproportion numérique entre les deux races, causée par le flot envahissant des colons anglais.

Aujourd'hui n'y a-t-il point jusqu'aux règlements ou ordonnances qui intéressent les écoles bilingues, officiellement connues comme « Anglo-Franç », qui sont rédigés en anglais exclusivement. Il n'existe même pas en français, ni en anglais du reste, de programme d'enseignement de la langue française, pourtant encore permis, comme nous le verrons plus loin, dans une certaine mesure, et dans une catégorie de nos écoles.

Tout document officiel d'administration publique ou municipale, tout document judiciaire, toute procédure, toute convention légale, tout testament, tout enregistrement de droits immobiliers, tout acte de l'état civil, n'est admis que s'il est rédigé ou traduit dans la langue anglaise.

En somme, la part accordée au français dans tous les domaines est nulle absolument.

L'influence de nos représentants est toujours et partout limitée à leur nombre et à la valeur personnelle de chacun. C'est dire que, précisément à cause de leur infime minorité, ils n'ont, de la part du pouvoir et des départements de l'administration civile, que l'attention qu'on veut bien leur donner et qui, pour le moins, n'est pas toujours très empressée. Ils n'ont, de fait, que les miettes que la majorité dédaigne.

LE BILINGUISME DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

Dans les écoles primaires, écoles officielles ou écoles libres, fondées et maintenues par nous et à nos frais, fréquentées par notre jeune génération, la part réservée au français se réduit à ce que nous avons pu protéger contre l'arrêt de mort porté par le règlement XVII, et à ce que nous avons pu défendre victorieusement de l'organisation scolaire véritablement bilingue édiflée par nous en marge de la loi et même contre elle, au milieu de la guerre sourde, incessante qu'on lui a faite sur tous les points.

La promulgation du Règlement XVII a fait disparaître de fait, les droits ou privilèges historiques reconnus, constamment acceptés et pratiqués depuis l'Acte constitutionnel de 1791, et plus tard, sous l'Acte d'union et ensuite sous l'Acte de la Confédération jusqu'à 1912, alors que fut promulgué le règlement XVII.

Pendant près d'un siècle et quart, depuis la conquête jusqu'à 1885, il y eut, dans le territoire qui forme aujourd'hui la province ontarienne, des écoles primaires où seule la langue française a été enseignée. Ce n'est que dans l'année mentionnée en dernier lieu que l'enseignement de la langue anglaise devint obligatoire. Dans toute cette période, il y eut dans la province d'Ontario, à part les écoles dans lesquelles les deux langues officielles étaient enseignées, des écoles exclusivement françaises, avec des instituteurs ne parlant que le français, et des livres français, et cela avec l'assentiment, la coopération même, financière et autre, des autorités éducationnelles de la province. A partir de 1885, toutes ces écoles et celles fondées depuis et où le français a été enseigné, sont devenues des écoles bilingues, c'est-à-dire anglo-françaises, et,

elles aussi, avec l'assistance financière et la coopération des autorités éducationnelles de la province.

Jamais, à aucune période, ou par qui que ce soit, le droit de se servir de la langue française, et de l'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la province n'a été nié ou refusé, jusqu'au décret XVII. L'esprit, le désir et la volonté des autorités éducationnelles ont toujours été conformes à la déclaration faite par le fondateur du système scolaire ontarien, le Dr. Ryerson, dans sa lettre du 24 avril 1857.⁷

Le règlement 15, parfois appelé 12,⁸ est en existence et en vigueur depuis une date antérieure à la Confédération. Voilà les droits et privilèges constamment reconnus et concédés depuis la fondation de la province d'Ontario jusqu'à 1912.

L'on a tellement parlé du règlement XVII, qu'il semblerait tout-à-fait inutile d'y revenir longuement. L'expérience nous a démontré cependant que, pour la plupart de nos compatriotes, comme pour les pédagogues de langue anglaise de l'Ontario, cette loi est un livre fermé dont ils n'ont pas lu, étudié ou compris la première page. Je me contenterai toutefois de répéter ici ce que j'en ai dit bien des fois, après en avoir soigneusement étudié la lettre et en avoir reconnu l'esprit et le but, par l'observation longue et minutieuse de la conduite

⁷ « The French is the recognized language of the Country, as well as the English, it is quite proper and lawful for the Trustees to allow both languages to be taught in their schools to children whose parents may desire them to learn both. »

⁸ « (15) In school sections where the French or German language prevails, the trustees may, in addition to the Course of Study prescribed for Public Schools, require instruction to be given in Reading, Grammar and Composition to such pupils as are directed by their parents or guardians to study either of these languages, and in all such cases the authorized text books in French or German shall be used... »

et du travail des personnes préposées à sa mise en vigueur, sous la direction du Ministère de l'Instruction Publique et de son titulaire lui-même. Par sa lettre, par l'interprétation qu'on en fait en pratique, et par les pouvoirs qu'il confère au Ministre de l'Instruction publique, de même qu'aux officiers du Département, le règlement XVII pourvoit de fait à l'abolition légale *immédiate* de l'usage et de l'enseignement du français dans une partie des écoles fréquentées par nos enfants et à son *bannissement graduel* dans toutes les autres où se donne l'instruction primaire. Voilà, dans une formule qui me paraît la plus précise et la plus exacte, toute la portée du règlement XVII.

Ce que les Canadiens-Français ont sauvé du bilinguisme dans cette province, ce qu'ils ont édifié pour qu'il se maintienne et se développe, ils l'ont fait au prix des plus grands sacrifices, malgré les obstacles les plus difficiles à surmonter, malgré l'intervention des tribunaux, même de la gendarmerie, malgré le retrait des subventions du gouvernement et la spoliation des revenus scolaires, malgré les menaces d'emprisonnement, malgré l'abandon et l'insouciance de quelques-uns, la trahison de quelques autres; ce qu'ils ont sauvé, ils l'ont gardé en marge et même à l'encontre de la loi et en se cramponnant aux dictées élémentaires de la saine pédagogie et du bon sens.

Parmi les oeuvres fondées, je ne ferai que signaler notre Université bilingue d'Ottawa dont personne peut-être ne connaîtra jamais les luttes qu'elle a dû soutenir pour rester ce qu'elle est, ce qu'elle doit être; et je signalerai aussi notre collège de Sudbury qui prolonge dans le Nouvel-Ontario une partie au moins du travail accompli dans l'Est ontarien par notre Université. Je

ne veux que nommer nos académies, nos nombreux couvents de jeunes filles et nos pensionnats, toutes institutions indépendantes fondées et maintenues avec nos deniers, auxquelles le Département de l'Instruction publique n'a jamais versé un sou et qui sont chez nous comme des forteresses du bilinguisme et des foyers par lesquels se diffuse, avec abondance et continuité, la belle civilisation française dont nous nous honorons d'être les héritiers, les gardiens et les propagateurs.

Au décret qui banissait notre langue, nous avons répondu d'abord en élargissant son emprise sur nos esprits et nos coeurs, en la parlant de préférence, toujours et mieux.

Nous avons répondu en lui donnant à l'école, sinon une plus large place, du moins un enseignement plus scientifique et plus méthodique. Aux tentatives du Département de l'Instruction Publique pour nous former un corps d'instituteurs dénationalisés et incompetents, en anglais comme en français, nous avons répondu en créant à Ottawa une Ecole de pédagogie destinée à fournir chaque année un contingent d'instituteurs de haute valeur.

Nous avons créé dans des centres plus importants, des cours complémentaires greffés sur les écoles primaires et où nos élèves peuvent passer sans transition, de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, qu'ils poursuivent à certains endroits jusqu'à l'immatriculation.

Tous ces éléments divers réunis et coordonnés sont destinés, avec le temps, à prendre la consistance voulue pour assurer une continuité d'enseignement bilingue qui devra aller de l'école primaire à l'Université inclusive-

ment, et pour la carrière de l'enseignement, à notre Ecole de pédagogie.

Ces organismes, cette organisation scolaire, n'ont certes pas encore atteint leur maturité. Rien ne nous porte à désespérer qu'ils y parviennent jamais. Eussions-nous eu la dixième partie de l'appui magnanime et toujours généreux donné à la minorité de la province de Québec, nous aurions certes pu, avec infiniment moins d'effort, accomplir beaucoup plus. Ce que nous souhaitons le plus, c'est que, si l'on ne veut pas nous aider, on nous laisse au moins continuer en paix, l'oeuvre d'éducation que nous avons entreprise et que nous croyons nécessaire à nos enfants et pour le moins très utile au pays.

* * *

En résumé, la reconnaissance de nos droits naturels, historiques et constitutionnels de parler, et plus particulièrement d'enseigner la langue française dans l'Ontario, ainsi que la volonté des pouvoirs publics de cette province de respecter l'égalité des deux races, égalité reconnue et toujours respectée dans la province de Québec, se réduisent à bien peu de chose, en attendant qu'elles se réduisent à rien si la majorité ne consent pas à changer son attitude.

Si, dans l'esprit d'un certain nombre d'hommes bien pensants de l'Ontario, il existe un désir et une volonté d'accepter l'esprit véritable du pacte fédératif et de le faire exécuter d'une façon juste et équitable; si l'on constate que l'opinion publique et la presse entretiennent à notre égard des sentiments plus justes ou plus généreux, nous ne pouvons oublier, que dans aucun des domaines que je viens d'examiner, le moindre changement, théorique ou pratique, n'est venu modifier la

tendance constante depuis une quinzaine d'années, de nous ignorer, sinon de nous combattre par tous les moyens.

J'ai tâché de dresser le bilan de la part faite au bilinguisme depuis quinze ans, dans notre province, et en particulier de décrire l'organisme d'enseignement, créé de toutes pièces par le vouloir-vivre de nos compatriotes, par les sacrifices et l'endurance de nos pères et mères de famille, par nos instituteurs et institutrices, par nos institutions indépendantes, par nos communautés religieuses enseignantes d'hommes et de femmes, par ceux qui sont plus particulièrement les dépositaires et les gardiens de la langue, des traditions, de la culture françaises, par ceux en un mot à qui il incombe de préserver l'âme de notre race. En revoyant le chemin parcouru depuis quinze années, et en mesurant les progrès accomplis dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral et spirituel, l'on ne peut s'empêcher d'être pénétré davantage de cette vérité que rien n'est impossible à un peuple qui veut vivre conformément à ses traditions et à sa destinée, qui veut conserver et faire fructifier son génie, ses aptitudes et ses qualités propres. C'est en vain que l'on accumulerait sur sa route les plus formidables obstacles et que l'on déchaînerait contre lui la persécution ou la tyrannie.

Il me paraît juste d'affirmer qu'à l'heure actuelle, et pour bien des années encore, le maintien et le progrès du bilinguisme dans cette province dépendront, dans une très grande mesure, de notre volonté, de nos efforts et de nos sacrifices.

Ce ne sont certes pas les quelques heures consacrées à l'étude de la langue française dans les High Schools de l'Ontario, sous la direction de professeurs ou de spé-

cialistes possédant une connaissance imparfaite de cette langue, ce ne sont pas ces quelques heures qui sauveront le bilinguisme, et surtout qui obtiendront à notre nationalité l'égalité à laquelle elle a droit. De l'aveu des meilleurs éducateurs de l'Ontario, cet enseignement est généralement futile et sans résultat pratique.

Non, c'est à nous qu'il incombe de garder, de protéger, de développer et de répandre le bilinguisme tout aussi bien que la civilisation française dont nous sommes issus; c'est nous qui avons le droit, comme le devoir, de la conserver intacte, pour la transmettre à nos enfants.

Notre arme la plus forte et la plus efficace est et sera pour longtemps encore notre langue maternelle, notre amour et notre attachement pour elle. La langue française a été et restera toujours l'indispensable véhicule de notre progrès, de notre culture. Aussi c'est sans vaine jactance, mais avec un sentiment profond et un souci constant de notre devoir comme de notre droit, que nous maintiendrons la volonté de continuer notre lutte. Nous le ferons pour parachever l'effort soutenu depuis quinze ans, en vue de donner à l'enseignement bilingue sa forme la plus permanente et la plus efficace. Nous n'accorderons une trêve à notre labeur et à nos énergies que le jour où nous aurons fait admettre et reconnaître par la majorité de nos citoyens de langue anglaise dans cette province, la justesse et la justice de nos revendications. C'est la connaissance parfaite des deux langues officielles au Canada qui assure aujourd'hui, et nous donnera dans l'avenir une sûre garantie de succès dans tous les domaines d'activité canadienne. Nous avons raison de croire que le jour n'est peut-être pas très éloigné, où nous réussirons à convaincre cette majorité de notre droit à l'égalité juridique et politique promise par les

pères de la Confédération et garantie par l'esprit du pacte fédératif.

Nous réussissons même à augmenter et à améliorer la part réservée au bilinguisme dans l'Ontario, en maintenant et encourageant nos institutions d'enseignement bilingue, nos oeuvres de défense et d'organisation nationale, en parlant partout et mieux notre langue, en déployant à chaque instant du jour une opiniâtre détermination de la faire admirer, aimer et respecter.

Notre langue, c'est notre passé, ce sera notre avenir. C'est le lien spirituel qui nous rattache à notre histoire et assure nos destinées. Comme les dialectes slovènes et dalmates ont été l'âme de l'unité serbe, comme les idiomes polonais, albanais, roumain, tchègue, ruthène ou ukrainien ont été le principe et l'armature qui ont maintenu vivantes, jusqu'à la libération, ces nationalités et ces nations, le parler auguste de nos pères sera le gardien de nos âmes de Français.

N.-A. BELCOURT, sénateur,

*Président de l'Association canadienne-française
d'éducation de l'Ontario.*

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN BAPTISTE DE NEW-YORK.

Voici une société franco-américaine qui fêtera en mai prochain le 75^e anniversaire de sa fondation. Si un pareil anniversaire nous rappelle douloureusement depuis quelle époque lointaine le mal de l'émigration a commencé de miner nos meilleures forces, il nous dit aussi la vitalité merveilleuse de ces frères dispersés qui ont réussi à survivre jusqu'à ce jour, dans un milieu comme New-York. A la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York nous faisons nos meilleurs voeux de bonne fête et de longue vie. Ceux des nôtres qui désireaient s'unir à la célébration du 23 mai prochain, pourront communiquer avec M. L.-A. Laurencelle, 9 Crooke Avenue, Brooklyn, N. Y.

LE PÈRE ADÉLARD DUGRÉ, s. j.

Qu'on se représente un religieux de taille moyenne mais d'une ossature indiquant une enfance vécue loin du bitume. Sa figure arrondie, aux joues rasées, exsangues et grassettes, est encadrée d'une chevelure noire qui s'argente à peine aux tempes. Des verres qui n'ont rien de « dernier style » laissent voir des yeux bruns, très vifs qu'anime encore une conversation sérieuse. Volontairement énergique, sa parole est servie par un timbre au registre peu étendu mais très agréable. On voit à la pondération de sa dialectique, où le sentiment sait s'é mouvoir, que cet homme a l'habitude de la réflexion et le goût de la mesure. Si son esprit n'a rien de très pétillant, il n'est pourtant pas dépourvu de finesse. Toute cette physionomie est illuminée par un optimisme sain et une conviction attirante. Que vous le rencontriez au scolasticat, que vous l'entendiez en chaire, que vous lisiez ses écrits, que vous ayez l'occasion de lui demander conseil, votre impression restera la même : vous avez affaire à un jésuite dont le dévouement ne sait point refuser un service de plume ou de parole.

Le Père Adélar d Dugré est né à la Pointe-du-Lac. Les paysages virgiliens de cette paroisse rustique ont enchanté sa juvénile observation. La campagne s'é tage sur des collines déclives que coupent des érables altièrs et des ormes sombres. La grâce et l'harmonie composent sa beauté. Des sites plus grandioses n'ont ni la sobre tonalité de ces horizons boisés, ni l'ampleur translucide du ciel où l'air volatilise, là-bas, la fumée de la ville industrielle. Le portraitiste n'ose pas outrer l'influence du milieu cher à Hippolyte Taine, mais il affirme dé-

couvrir dans la personnalité de son sujet une empreinte de la petite patrie. De l'ambiance locale, il a reçu le don de la clarté, l'amour des horizons larges, la modération des forces. A son âme répugnent la pénombre, les espaces miniaturés, les excès prodigues. Son esprit abhorre, comme des hideurs, les demi-vérités, les concessions, les outrecuidances.

Ce caractère riche le fit vite remarquer au séminaire des Trois-Rivières dont il fut un élève d'une rare générosité, d'une impeccable droiture et d'une exceptionnelle aptitude au maniement des idées. Quand mourut Mgr Laflèche, en 1898, il avait dix-sept ans. Les éloges décernés à ce fier chevalier de nos luttes politico-religieuses ne contribuèrent pas peu, disent des condisciples, à confirmer l'admiration que l'éphèbe précoce avait pour l'éloquent évêque, aussi infatigable dans les polémiques doctrinales que dans ses missions du Nord-Ouest. Ses compagnons se souviennent toujours de l'ardeur au travail et de la piété virile de celui que la vie religieuse leur enleva dès la philosophie.

En septembre 1899, il entre au noviciat Saint-Joseph du Sault-au-Récollet où l'ont précédé et suivi d'autres collégiens de son Alma Mater. Chez les Jésuites, dont Bacon, après Macaulay et McIntosh, a loué les méthodes éducationnelles, en disant « qu'il ne peut se faire rien de mieux », le P. Dugré a parcouru le cycle très vaste des études en honneur dans l'Ordre de saint Ignace. Ses années de régence et d'enseignement se passèrent au collège de Saint-Boniface. Ce séjour ne l'empêcha pas de suivre les activités sociales et littéraires de sa province. Mais le Manitoba où se joue la tragédie de l'influence française fut pour ce professeur une leçon d'énergie. Il y fit la contre-épreuve expérimentale de la valeur de la civi-

lisation latine. L'influence du Québec lui apparut décisive sur les groupes dispersés. Un jour, il donna aux étudiants de l'Université de Montréal ce mot d'ordre : « Il s'agit de sauver notre âme française et le génie de notre race qui étouffent et s'anémient sous la vague montante du matérialisme. Maintenant que, plus heureux que nos pères, nous pouvons sortir de l'isolement où ils étaient tenus, cherchons à retrouver des habitudes d'esprit que nous n'aurions jamais dû perdre. »

Après le stage à Saint-Boniface, il s'embarque pour l'Europe où il séjourne plusieurs années. Pour ce religieux actif, le perfectionnement intellectuel n'exclut pas l'action. A ses études, il joint donc l'apostolat et la propagande pour sa patrie. Il écrit dans les *Etudes de Paris* des articles remarquables sur la situation scolaire franco-ontarienne. Plus tard il y ajoutera le large tableau de l'expansion apostolique canadienne-française. Notre revue a signalé le retentissement de ces pages.

C'est surtout depuis son arrivée de France qu'il double, décuple, centuple ses activités. Professeur de dogme au scolasticat de l'Immaculée-Conception, directeur de l'Ecole Sociale Populaire, collaborateur à l'Action française et à La Revue dominicaine, le P. Dugré se dépense sans lésinerie. Si l'on tient compte des retraites qu'il prêche, des sermons de circonstance qu'il ne refuse point, on a une idée de ses services. Seule la variété de ses occupations explique l'intensité de son travail.

On connaît l'oeuvre littéraire de ce jésuite qui est, dans la carrière, à cet endroit que Dante appelle « le milieu du chemin de la vie ». Qui n'a lu de ses articles ? Il vient de publier une brochure qui est un manifeste : La jeune fille et les oeuvres sociales. Voilà un tract qui

fera réaliser par nos hommes et nos femmes d'oeuvres beaucoup de bien. La critique a déjà loué son dernier ouvrage: La campagne canadienne. En ce roman, l'auteur témoigne d'une manière qui rappelle celle de Gérin-Lajoie mais avec plus d'observation et plus de maîtrise de sa langue. Cette oeuvre, dont l'action se déroule à la Pointe-du-Lac, contient des descriptions champêtres d'un art très vrai, et des évocations de la vie paysanne d'un sain réalisme. Elle contribuera à faire aimer la terre qui se meurt de l'abandon de ses fils.

Que le P. Dugré prêche l'attachement à la glèbe ancestrale, voilà qui prouve comme la petite patrie a sur son âme eu d'emprise. Puisqu'elle l'a un peu façonné, et qu'il lui doit ses premières images de la vie, il en chante les beautés et les charmes. Il exprime sa gratitude et sa fierté à la campagne familiale, par ce qu'il en est devenu un des plus dignes enfants. Aimer filialement sa petite patrie, n'est-ce pas aussi servir la grande patrie?

* * *

UN OUVRIER DU BILINGUISME.

Notre ami Harry Bernard expose sous ce titre, dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* (3 avril 1925), le magnifique travail accompli en faveur de la langue française par M. L.-R. Ostigny, directeur-adjoint du service central des Poids et Mesures au ministère du commerce à Ottawa. Après un persévérant travail qui lui demanda du dévouement et lui attira bien des horions, M. Ostiguy avait réussi à rendre bilingues tous les services dont il était chargé. Et c'est ce méritant fonctionnaire que l'on vient de mettre à sa retraite après avoir aboli la fonction qu'il occupait depuis 1904. Parions que voilà encore un autre domaine d'où le français sera banni et que l'opération s'accomplira, comme toujours, sous l'oeil terne et placide de nos quelque cinquante députés canadiens-français.

MERE JUDITH MOREAU DE BRÉSOLES 1611-1687

Première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal

*Respectueusement dédié à Mère
Le Royer, supérieure de l'Hôtel-
Dieu de Montréal, le plus ancien
hôpital de la métropole. Il compte
cette année 280 ans d'existence et
d'admirables services.*

Je ne tracerai qu'une esquisse de la noble moniale que fut à l'époque héroïque de Ville-Marie, Mère Judith Moreau de Brésoles, la première supérieure des Hospitalières de Saint-Joseph. J'aimerais avoir qualité pour présenter ce qui serait plus digne de cette existence : un tableau bellement ordonné où l'ombre et la clarté de la forêt canadienne seraient harmonieusement dispensées ; où le geste de l'hospitalière poserait un rayon de tendresse sur le front pâle des blessés.

Mais dans mon insuffisance, je m'estime heureuse d'avoir saisi sur les traits de la religieuse quelques beaux reflets mystiques ; je me réjouis d'avoir surpris ces yeux creusés d'ascète tournés, malgré tout, vers la vie extérieure. Attentifs, ils se mesuraient avec la douleur. Toute la perspicacité de l'infirmière avertie les brûlait de lumière. Et, peu à peu, nous avions l'attendrissante vision des mains jointes qui se dénouaient... Elles comprimaient avec peine, tout à l'heure, ces douces mains intuitives, un coeur épris de vie cachée en Dieu. Agiles, savantes, elles créent maintenant d'apaisantes potions. Seules, elles en gardent d'efficaces secrets.

Ah ! si Judith de Brésoles fut une amoureuse du cloître, de ses austérités plus encore que de sa spiri-

tualité mesurée, si joyeuse parfois, elle se montra néanmoins fidèle envers sa vocation d'infirmière. Elle y fut habile, brave, dévouée jusqu'à l'héroïsme. Le cadre sanglant de Ville-Marie ne fit que rendre sa vertu féminine plus émouvante, d'une qualité plus rare. Et tandis que l'infirmière luttait pour mater la souffrance, la mystique, à son tour, venait se pencher vers elle. Avec des mots graves et doux, elle parachevait l'oeuvre: elle surnaturalisait cette même souffrance. Et c'est bien là, symbolisée par ces deux gestes miséricordieux, inlassablement repris, toute l'existence recueillie, dangereuse, pénétrée d'esprit social, de Mère Judith Moreau de Brésoles, hospitalière à Montréal, dès 1659.

Mais voyons cette vie d'un peu près. Elle ne manque certes pas de pittoresque, d'imprévu, de réserve charmante. Suivons durant quelques instants les évolutions de cette moniale, qui fut comme notre grande Jeanne Mance, une docte infirmière. Nous verrons, près d'elle, de pauvres êtres douloureux ne plus désespérer, ni même s'assombrir. Est-ce que, en sa personne, ce n'est pas *le soleil qui luit!*... *Le soleil qui luit*, surnom gracieux que l'affection reconnaissante des sauvages donnait bientôt à la Mère de Brésoles.

* * *

Elle naît dans la ville de Blois vers 1611. Dans la province de l'Orléanais, Blois est déjà une petite ville célèbre. Son château, bâtie sur une colline, la domine. L'histoire, un peu de légende, parent d'une buée lumineuse l'opulente demeure. Ses annales, closes pour le moment, ont tourné une page sanglante. Blésois et Blésoises en gardent la mémoire: elle relate l'assassinat du duc de Guise, en 1588.

La famille de Judith de Brésoles occupe à Blois « un rang considérable », nous déclare Soeur Morin, la première annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Soeur Morin fut à Ville-Marie, durant vingt-cinq ans, de 1662 à 1687, « le témoin oculaire et auriculaire de tout ce qu'a fait et dit la Soeur de Brésoles. »¹

Quel serait ce rang considérable de la famille Brésoles? L'abbé Faillon, qui a repris fidèlement, dans la *Vie de Mademoiselle Mance*, le récit de Soeur Morin ne nous en apprend pas plus que l'annaliste. Et cependant l'érudit sulpicien s'est livré, avec sa conscience ordinaire, à quelques recherches. Ne dit-il pas: « La famille Brésoles était très nombreuse à Blois; elle est éteinte aujourd'hui. » (Vers 1850). Et aussi: « La famille Moreau... écrivait le nom de Brésoles d'une manière un peu différente de celle que la Soeur Judith Moreau avait elle-même adoptée, car on trouve ce nom ainsi écrit: Brézolles. »

Reconnaissons cependant avec le chanoine de Launay que « son père, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était retiré à Blois, dont son frère était gouverneur. »²

La fortune que possède les Brésoles permet à la petite fille de fréquents séjours aux maisons de campagne de la famille. Bonne, charitable, elle se prête surtout au soin des malades. Elle se montre par ailleurs,

¹ *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, rédigées par Soeur Morin. Collationnées et annotées par MM. A. Fauteux, E.-Z. Massicotte, C. Bertrand, — Montréal, 1921. Mémoires de la Société Historique de Montréal.

² *Histoire des religieuses hospitalières de Saint Joseph* (France et Canada), par E.-L. Couanier de Launay, chanoine, Paris, Palmé, 1887.

d'un caractère résolu et rempli d'initiative. Les obstacles ne font qu'activer ses ressources d'esprit. Ce qui fait que Judith possède bientôt un entraînement social surprenant. Elle y est parvenue par étapes touchantes : à six ans, on la voit, bambine gracieuse, supplier sa mère de donner à manger aux petits qui ont faim. Délicatement, elle y joint ses friandises et d'enfantines caresses. Vers sa dixième année, gravement, doctement, elle se fait catéchiste. Quels beaux succès elle pourrait avouer : les enfants du voisinage viennent par troupes l'entendre parler.

A quinze ans, c'est sa vocation d'infirmière qui très nettement se marque. Elle apprend à pratiquer la saignée. Oui, vraiment, la saignée!... Quelle petite adolescente brave et secourable! Elle compose aussi d'excellents remèdes sous la dictée de ses professeurs. Bientôt, elle se rend régulièrement aux hôpitaux où on accepte son aide. Elle y puise de l'expérience, beaucoup d'adresse. Elle ne garde d'ailleurs aucun doute sur la voie qu'elle doit suivre : servir Dieu par la prière en se consacrant au service des malades et des pauvres.

Malgré le chagrin qu'elle sait causer à ses parents, elle leur fait part de sa décision : elle entrera dans un couvent d'hospitalières. Mais ici, quelle opposition elle rencontre dans la tendresse humaine! Elle devient même formelle, absolue. Elle égale, hélas! la violence du désir de Judith. Ces deux forces entrent en lutte. « Durant de longues années M. et Mme de Brésoles, dit naïvement Soeur Morin, demeurent fermes comme des rochers », ils ne reviennent pas sur leur refus.

Pauvre Judith de Brésoles! La mort dans l'âme elle s'incline devant la volonté de ses parents. Son confes-

seur, le père Diet, jésuite, bénit cette obéissance qu'il sait héroïque.

Mais un jour, la jeune fille reconnaît que cette soumission ne lui est plus possible. Son ardeur religieuse l'étouffe. Son coeur languit et meurt dans son désir insatisfait. Elle se décide. Aidée des conseils du père Diet, qui, cette fois, ne contrarie pas ses vœux, elle prépare sa fuite de la maison paternelle. Femme de tête, elle se fait tracer à l'avance son itinéraire. Elle s'assure de la compagnie et de la protection d'un vieux serviteur. D'ailleurs, excellente écuyère, elle ne redoute nullement les longues courses en pleine forêt.

La veille de son départ, comme Judith se montre tendre envers ses parents, si tendre même que des larmes montent à leurs yeux ! C'est leur pardon qu'elle implore, un dernier adieu qu'elle leur adresse. La jeune fille a-t-elle un serrement de coeur lorsque, au moment du repos, elle enlève avec adresse à son père, les clés de la maison ?

Le lendemain, de grand matin, « revêtant robe sur robe afin de dissimuler sa taille et sa condition », Judith fuit...

De cette chevauchée qui dure plusieurs jours, — il faut atteindre La Flèche dans la province d'Anjou, — Soeur Morin rapporte « qu'une nuit Madame de Fontevreault loge la fugitive dans son abbaye avec bien de la bonté et honnêteté. » A cette époque la royale abbaye de Fontevreault avait à sa tête Jeanne-Baptiste de Bourbon, formée à la piété par l'évêque de Genève, Saint-François-de-Sales. Jeanne-Baptiste de Bourbon était devenue, depuis janvier 1637, la 32^e abbesse de Fontevreault.³

³ *Fontevreault et ses monuments*, par l'abbé Edouard. 2 vol. Paris, 1873.

La brillante moniale fait donc à Judith de Brésoles un accueil dont elle gardera toujours le cher souvenir, accueil bien coutumier du reste à ces dévotes fastueuses, la plupart de sang royal.

Au couvent des Hospitalières de La Flèche, on n'est pas peu étonné de voir entrer un jour de novembre⁴, une pieuse fille inconnue. Une lettre du père Diet qu'un jésuite de La Flèche remet à la Mère de la Ferre, supérieure, rend compte de bien peu de détails. Le père Diet demanda même qu'on veuille respecter le mystère dont s'enveloppe cette jeune fille qui est de naissance distinguée, riche, mais dont la famille s'oppose à son entrée au cloître.

Heureusement, à cette époque, — comme à beaucoup d'autres! — les mystiques ont le sourire. Ils mettent même infiniment de grâce à tourner une difficulté. Judith de Brésoles est agréée. « Elle fut tout de suite pour elle », dit Soeur Morin, parlant de l'aimable Marie de la Ferre. Les humbles dispositions de Judith charmèrent la fondatrice des Hospitalières. Bientôt, toutes les religieuses apprécient la vertu de la nouvelle novice, son commerce discret, sa facilité et son courage à l'étude des sciences médicales. « Durant six mois, sans intervalle de repos, raconte l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, elle travaille jour et nuit, sous la conduite d'un chimiste habile à tirer les esprits, les essences, et autres choses les plus difficiles de la pharmacie. » Elle seule, parmi toutes les moniales peut résister à la fatigue. Avons-nous lieu d'être surpris de la voir exercer son art avec tant de succès, plus tard, dans la lointaine Ville-Marie? Elle l'aura bien mérité.

⁴ Le 8 novembre 1645. Launay, Ouvrage déjà cité.

Ses vœux prononcés, Judith de Brésoles est choisie par la Mère de la Ferre, pour établir à Laval, une maison d'hospitalières de Saint-Joseph.

Ici, un mot d'explication sur ces religieuses. Leur institut avait été fondé, *de fait*, dès 1636, par Jérôme Le Royer de la Dauversière. Ce célèbre mystique, un des fondateurs de Montréal, l'associé et l'ami du baron de Fancamp, de Jean-Jacques Olier, de Paul de Chomedey et de Jeanne Mance, n'avait eu en vue, en créant cette communauté, que de pourvoir d'une maison semblable la colonie naissante de Ville-Marie. Quelles extraordinaires et précises révélations lui avaient été communiquées à cet effet ! N'avait-il pas même décrit plusieurs années avant la fondation de Ville-Marie, remarque l'abbé Faillon, « la situation de l'île de Montréal, ses côtes, la qualité du terrain, la largeur inégale de l'île dans ces divers points, et cela beaucoup mieux que ne pouvaient le faire ceux qui avaient voyagé dans ce pays ! »

Judith de Brésoles habite donc la paisible maison des Hospitalières à Laval. Elle se plaît dans cette atmosphère silencieuse. Elle y vit retirée, ignorée de tous. Après y avoir fait un séjour de deux années, un incident plein d'émoi vient changer les conditions heureuses de sa vie.

« La chère soeur inconnue », ainsi que la désigne sa biographe attitrée, aperçoit un jour plusieurs visiteurs dans la salle des malades. Elle cherche à les éviter, à son ordinaire. Elle se trouve soudain face à face avec son beau-frère, M. de Saint-Michel. Il s'exclame. Elle passe outre, feignant ne pas le reconnaître. Mais M. de Saint-Michel est un beau-frère tenace. Ses yeux comme sa

mémoire sont d'une remarquable fraîcheur. Puis, songez donc, quelle joie il tient en réserve pour la famille Brésoles ! Depuis huit ou neuf ans ne pleure-t-on pas le départ de Judith ? M. de Saint-Michel, avec une constance troublante, s'attache aux pas de la bonne soeur. « Il ne la quitte point qu'elle ne lui avoue qui elle est », écrit avec satisfaction Soeur Morin. Elle ajoute : « Il publie partout son bonheur, il révèle le secret caché presque à toutes les villes. » Ce qui est, certes, d'une exubérance flatteuse, mais un peu bruyante. Evidemment, dans cette famille, le goût du secret est l'apanage des femmes plutôt que des hommes. Cela arrive. Admettons néanmoins que l'événement faisait bien un peu pardonner à M. de Saint-Michel son enthousiasme peu discret.

C'en est fini désormais du voile d'ombre et de mystère qui enveloppe Judith de Brésoles. Durant plusieurs années, elle doit subir, patiente ou gémissante, les assauts de la curiosité populaire.

Mais à son retour, à La Flèche, vers 1658, elle apprend, ô bonheur, une étonnante nouvelle. Mgr Henri Arnauld évêque d'Angers, et M. de La Dauversière songent à l'envoyer avec deux compagnes fonder une maison d'Hospitalières à Ville-Marie, au Canada. Les temps sont devenus propices, et, par ailleurs, il y a urgence. Mlle Mance, l'unique infirmière actuelle, se déclare incapable de remplir seule ses fonctions. Un accident des plus malheureux la privera longtemps de l'usage de son bras droit.

Judith de Brésoles apporte à la mère de La Ferre son consentement immédiat et enthousiaste. Elle ne revient plus sur sa décision. Les tableaux sanglants de la lutte iroquoise qu'on évoque, les *Relations* des Jésui-

tes qu'on lui met entre les mains et qui peignent vivement, les peines, les ennuis, les dangers, les incommodités de la vie missionnaire, ne la rendent que plus résolue. Eh! Judith de Brésolles se connaît en détermination, en courage, en héroïsme!

* * *

Le 29 juin 1659, elle s'embarque à La Rochelle sur le vaisseau *Le Saint-André* avec les mères Macé et Maillet, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys et ses trois compagnes, les soeurs Chatel, Crolo et Raisin. Quelle traversée! Les tempêtes succèdent aux tempêtes, la peste répand son affreuse contagion, des privations de toutes sortes s'imposent. Qu'importe! On finit par atteindre Québec, trois mois plus tard, le 8 septembre.

Hélas! malgré le bon accueil des Ursulines et la bienveillance de Mgr de Pétrée,⁵ les Hospitalières de Saint-Joseph se rendent tôt compte que leur prochaine installation à Ville-Marie n'a la faveur de personne. On tente au contraire de les en détourner. La requête qu'elles présentent à cet effet à Mgr de Pétrée demeure sans réponse. « Ces chères mères, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, sont beaucoup pressées et sollicitées par l'évêque et les pères Jésuites de quitter leur Institut pour s'unir à celui des Hospitalières de Saint-Augustin, établies à Québec, ou — ce qui n'était guère réjouissant pour ces religieuses à peine remises de leurs fatigues, — ou, de retourner chez elles, en France. »

Alors, la supérieure, « qui était vraiment une Judith, en courage et en fidélité, s'écrie Soeur Morin, répondit

⁵ François de Laval-Montmorency, nommé évêque de Québec en 1674.

respectueusement à l'évêque, au nom de ses compagnes, qu'elles connaissaient intrépides dans leurs desseins, qu'elles ne feraient hélas! ni l'un, ni l'autre ».

N'y a-t-il pas là comme un écho féminin du refus de Paul de Chomedey à M. de Montmagny, lors de la fondation de Montréal, en 1642?

Enfin, après de pénibles atermoiements, les religieuses reçoivent leur obédience pour Ville-Marie. Mgr de Pétrée ajoute cependant, et le cœur de Judith de Brésoles et ceux de ses compagnes se serrent de nouveau, « qu'elles ne doivent pas espérer être établies en communauté selon les formes canoniques, ni recevoir comme novices des filles du pays. »

Ces bonnes mères, heureusement, ont vu déjà beaucoup d'obstacles s'élever ainsi, puis s'aplanir. Elles reprennent courage. Elles s'embarquent souriantes pour Ville-Marie. Elles y mettent pied à terre le 29 septembre 1659.

Mais qu'est-ce que Montréal, en septembre 1659? L'abbé Faillon qui s'appuie sur des chiffres du gouverneur d'Argenson, va nous l'apprendre: « Cette ville naissante compte cent soixante âmes, dont cinquante chefs de familles... Elle se compose de quarante maisons, presque toutes situées de manière à se défendre mutuellement contre les insultes des Iroquois. Outre le fort qui la protège, elle est mise à couvert du côté appelé le coteau Saint-Louis, par une redoute qu'on vient de construire avec un moulin, sur une petite éminence fort avantageuse pour la sûreté publique. »

Deux jours après leur débarquement, Judith de Brésoles et ses compagnes entrent pour n'en plus sortir dans le petit cloître sommaire de la rue Saint-Paul, « une

cabane de planches à la mode du pays », le définit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu. Rien ne doit y manquer en fait de contretemps, de peines, de périls, d'angoisses, de détresse et physique et morale. Enumérons-les. Nous raconterons ainsi toute la vie de ces femmes héroïques.

D'abord, les vues contraires et obstinées de Mgr de Pétrée concernant leur institut. L'évêque, durant douze ans, persiste dans son refus courtois de le reconnaître. En 1662, cependant, il tolère l'entrée de Marie Morin, notre future annaliste, comme novice à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

La pauvreté, ah ! la pauvreté, qu'elle se logea en maîtresse, chez les Hospitalières de Ville-Marie ! Qu'elle y parût sous ses formes les plus variées et les plus mortifiantes !

Pauvreté dans la nourriture : « L'hiver, raconte Soeur Morin, tous nos repas consistent en un petit morceau de lard, ou de poisson salé, ou en des racines, le tout apprêté avec la dernière pauvreté. » Est-ce possible, là ?

Pauvreté dans les vêtements. On en sourie doucement à Ville-Marie. « Un jour que Madame d'Ailleboust, Jeanne Mance et Paul de Chomedey en devisaient, on ne put s'accorder sur l'espèce d'étoffe particulière dont les robes des religieuses étaient confectionnées, elles étaient couvertes de trop de pièces diverses. »

Pauvreté dans le logement. « Nos chambres sont si petites, si sombres, déclare Soeur Morin, que le soleil n'y entre qu'en se couchant ! »

Et le froid, si terrible certains jours en notre pays, à quelles misères ne les soumet-il pas ? Pendant plus de vingt-huit ans — et c'est le nombre d'années que passe au Canada Judith de Brésoles, — la neige, dès que

le vent pousse, entre dans l'étroit couvent de la rue Saint Paul, par plus de deux cents fentes. Le premier soin des religieuses, le matin, est de l'enlever avec des pelles, sans en excepter la salle des malades. Elles ne peuvent même garantir leur pain de la gelée. L'eau, leur portion de nourriture, dès qu'elles les déposent sur la table, se glacent.

Et les longues heures de travail, ou le jour, ou la nuit ! Nous voyons Judith de Brésoles prendre seule, durant vingt ans, le soin entier des malades, tant français que sauvages. Elle sert journellement, douze, quinze, dix-huit, vingt-quatre patients. Elle est aussi lingère, cuisinière, dépositaire, pharmacienne. Elle court composer les remèdes. Au début, elle fait appel au jardin de Jeanne Mance, « où il n'y a pourtant pas de plantes médicinales », déclare Soeur Morin. Mais bah ! cette chère Mère n'est pas à une merveille près en fait de secours charitables. La réputation de Judith de Brésoles comme infirmière s'étend bientôt. Elle en vient à dépasser celle du chirurgien de Ville-Marie, Etienne Bouchard, celle même de l'abbé Souart, habile médecin, et de tous les autres praticiens du Canada. S'étonne-t-on maintenant que « les sauvages voulant expliquer qu'elle redonne la vie aux malades comme le soleil la distribue aux plantes, par sa lumière et sa chaleur, l'ait surnommée avec tant d'à-propos gracieux : *le soleil qui luit.* »

Enfin, à toute cette détresse des religieuses, joignons un dernier tourment qui n'est pas le moindre : la frayeur continuelle des Iroquois. « Nous avons tous les jours, dit Soeur Morin, l'affreux spectacle des traitements cruels que les Iroquois font souffrir à nos voisins et à nos amis. . . Quand on sonne le tocsin, ma soeur Maillet tombe

aussitôt en faiblesse par l'excès de la peur; ma soeur Macé demeure sans parole et dans un état à faire pitié.. Ma soeur de Brésoles est plus forte... la frayeur dont elle ne peut se défendre ne l'empêche pas de servir ses malades, ni de recevoir ceux qu'on apporte, blessés ou morts. »

Les religieuses ne sont même pas en sûreté dans leur petit couvent. N'y reçoivent-elles pas les Iroquois au même titre que les autres malades? En certaines circonstances, M. de Maisonneuve doit placer un soldat en sentinelle dans les salles. Et qui ne sait qu'un jour un Iroquois convalescent tente d'étouffer la Mère de Brésoles entre une porte et une armoire?

L'austère Judith de Brésoles ne pouvait, il semble, désirer une existence plus mortifiée, plus voisine du martyre, de tous les martyres. Elle était servie au-delà de ses désirs. Eh bien, non! Elle y joint encore des macérations, et des veilles. « Pour favoriser sa dévotion, dit Soeur Morin, elle fait faire une petite fenêtre dans la ruelle de son lit, par où elle voit droit sur le saint autel... et elle y emploie la meilleure partie de la nuit dans des actes de dévotion. » Elle n'écrira qu'une seule fois à sa famille durant son séjour au Canada. Et encore est-ce pour remercier sa tante, Madame de la Basme, qui envoie de riches objets pour la petite chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Quelle existence parfaite d'ascète! Quelle vie intérieure intense! On dirait presque une de ces moniales prodigieuses du XIII^e siècle! Et tout cela, ainsi que je le notais à l'instant, Judith de Brésoles le pratiquera et le souffrira durant les vingt-huit années qu'elle vivra à Montréal.

Cela n'explique-t-il pas que, durant les dernières années de sa vie, on ait observé, chez elle, un léger fléchissement des facultés? La douce enfance que celle de la Mère de Brésoles! Elle ne songe qu'à honorer, en y mettant beaucoup de grâce, l'enfance du Christ. Ce fut, du reste, la dévotion de prédilection de sa vie. L'été, on la voyait errer sans cesse dans les jardins de l'Hôtel-Dieu.⁶ Sans doute s'y trouvait-elle encore les derniers jours de juin de l'an 1687.

* * *

Evoquons-la un instant dans ce cadre touchant et fleuri.

La vieille moniale cueille avec une douce gravité les roses attardées. Ses lèvres s'agitent. Sauraient-elles ne plus prier, ces lèvres aimantes? Toute penchée sur son fardeau parfumé, à petits pas tremblants, elle va... Elle halette, mais la joie éclaire son regard lent, étrangement profond. Elle glisse enfin sa gerbe près de l'Enfant-Dieu. Ne lui a-t-elle pas dressé une chapelle sur la margelle mousseuse d'un vieux puits? Agenouillée, la mère de Brésoles joint ses mains, ses mains aux fines rides innombrables, dont un peu de soleil et d'ombre nuance l'ivoire bleuie. Puis, toute souriante, la vieille moniale se relève et... recommence.

« La mort la prend dans ces exercices », nous dit Soeur Morin. Le premier jour de juillet 1687, elle expire ayant auprès d'elle les moniales toutes tristes et suppliantes. Elle a soixante et onze ans et compte quarante-deux ans (?) de vie religieuse.

⁶ Aujourd'hui rue de Brésoles. Porte ce nom depuis 1874. Mais pourquoi n'a-t-on pas adopté le nom conforme à l'histoire et nettement évocateur: rue Judith-de-Brésoles?

Les belles paroles du père Diet montèrent sans doute aux lèvres de tous au lendemain de la mort de Judith de Brésoles. Ecrivant à Mme d'Ailleboust (Barbe de Boulongue) le jésuite disait : « Vous êtes donc, Madame, demeurante avec les Hospitalières de Montréal. Je vous en estime heureuse, je connais une demoiselle qui s'appelle Judith Moreau de Brésoles depuis son enfance, que j'ai toujours conduite jusqu'à peu d'années avant qu'elle ait quitté la France pour aller au Canada, *et que je considère comme une des plus grandes servantes que Dieu ait sur terre.* »

A mon tour, saurais-je mieux clore que par cet éloge, ce court essai biographique? A la sainte moniale dont l'ascétisme fut si riche, si méritant; à la grave héroïne dont les services comme infirmière demeurent un long acte fervent de patriotisme, il fallait ce titre de *grande servante de Dieu*, et, ajouterais-je, *de la patrie canadienne.*

Marie-Claire DAVELUY.

NOTRE MENTALITÉ CATHOLIQUE ET CANADIENNE-

FRANÇAISE À L'ÉCOLE, par J.-Ad. Sabourin, D.D.
chancelier de l'Archevêché de Saint-Boniface, Man.

Notre mentalité à l'école, M. l'abbé Sabourin s'est essayé à la définir; et comme il est un laborieux intelligent, il y a parfaitement réussi. Les instituteurs et tous ceux que préoccupent les intérêts supérieurs de la race, trouveront dans cette brochure de 50 pages, des notions bien essentielles, exposées avec clarté, dans la lumière de la foi et d'une saine philosophie. Ceux du Québec y apprendront combien, dans les marches lointaines de l'Ouest, nos problèmes nationaux sont ardemment étudiés et quel sens patriotique précis et averti l'on y cultive.

LA CAMPAGNE CANADIENNE

Croquis et leçons, par Adélaré Dugré, s. j.

Les vastes bâtiments qui sont rattachés à l'église de l'Immaculée-Conception, à Montréal, abritent les Oeuvres les plus variées; c'est un centre important d'activités sociales et religieuses; la Compagnie de Jésus possède là un véritable arsenal spirituel où la presse catholique n'occupe pas la moindre place: livres, revues, bulletins, tracts, autant de publications qui se succèdent à jet continu, pour soutenir la cause du bien. Le R. P. Adélaré Dugré y a fait paraître un ouvrage déjà parvenu à son dixième mille, sous le titre suivant: *La Campagne canadienne, Croquis et Leçons*. Titre modeste, en vérité, puisqu'il s'agit d'un roman, et même d'un roman à thèse où l'abondance des idées se traduit par une intrigue passionnante. Vous croiriez d'abord à une idylle, et c'est un drame; dans un décor magnifique se déroule une crise morale qui risque de compromettre l'existence d'un ménage mal assorti. On le voit, c'est un roman sans amour, ou plutôt le roman d'un amour flétri.

L'auteur nous avertit, dans sa Préface, qu'il a voulu démontrer l'antagonisme de deux civilisations qui se heurtent depuis toujours: les Latins sont aux prises avec les Anglo-Saxons, ce qui signifie, pour le Canada, la lutte de l'esprit français contre l'esprit américain, celui-ci représenté par cent millions, celui-là par trois ou quatre millions d'âmes. Cette préface est un cri d'alarme qui fait écho à tant d'autres; il est vraiment regrettable que ces pages liminaires soient d'une facture négligée, disons même détestable; elles ont l'air d'avoir été écri-

tes à la hâte, une fois l'ouvrage terminé; le style y trahit visiblement l'embarras d'une plume fatiguée et peu sûre d'elle-même. Le lecteur fera bien d'attaquer franchement l'ouvrage au premier chapitre: il découvrira vite la vaste portée du livre, sous une forme autrement soignée.

* * *

Nous sommes à la Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières; un paysan attend à la gare son fils parti depuis des années pour les Etats-Unis. L'identité des divers personnages qui s'agitent fiévreusement dans cette petite station, à l'arrivée du train, ne sera établie qu'après la rencontre du début. L'esprit se laisse prendre à cette mise en scène vraiment captivante: la curiosité est si bien éveillée qu'on ne peut plus quitter le livre avant de l'avoir parcouru jusqu'à la dernière ligne. C'est qu'à vrai dire l'auteur tient ses promesses du début: la destinée d'un peuple, plus encore que celle d'une famille, est l'enjeu du conflit qui va s'engager; Baptiste Barré symbolise le Canada français resté fidèle à sa mission; son fils François, devenu le « Doctor Frank Barry » et marié à une Américaine après son exode, est la personification de la même race noyée dans une population étrangère.

Le patriotisme le plus pur, patriotisme surtout religieux, anime ces portraits et ces tableaux qui sont d'une touche magistrale. L'élément narratif ou descriptif y est artistiquement combiné avec la thèse qui doit être mise en évidence: c'est de la morale en action. Le récit ne languit jamais, il ne s'attarde pas en hors-d'oeuvre de fantaisie; tout concourt à faire agir les personnages dans le cadre qui leur convient. Eviter la rhétorique fasti-

dieuse et les discours interminables dans un ouvrage de ce genre, savoir fondre dans un drame pathétique les grandes idées que l'on veut fixer dans l'esprit du lecteur, n'est-ce pas là faire oeuvre d'art? Les préoccupations vertueuses d'un écrivain l'exposent à sacrifier le beau au bien; trop d'ouvrages inspirés par l'amour de la vertu sont ennuyeux comme un mauvais sermon. Le grand mérite du R. P. Dugré est d'avoir décoré sa morale d'une forme somptueuse.

Mais au fait, y a-t-il lieu de distinguer le fond de la forme dans une oeuvre bien conçue? La pensée s'incarne d'elle-même dans les mots quand elle est vraie, d'une vérité profonde et universelle. Or nous n'avons pas affaire ici avec un simple problème local; c'est un problème humain, psychologique, qui intéresse toutes les sociétés modernes. L'humanité se sent mal à l'aise, dans l'ancien et le Nouveau-Monde, parce qu'elle a dédaigné la nature, le grand soleil, le grand air, pour se confiner dans les prisons que constituent les murs des grandes villes. L'agriculture, métier auguste qui mettait l'homme face à Dieu, comme aux premiers temps de la création, a fait place au commerce et à l'industrie. Tout le monde veut courir après la fortune facile et rapide; ceux qui restent aux champs passent pour des naïfs; ce sont des rustres, aux yeux des citadins.

Au Canada, cette tendance prend une forme particulière. Alléchés par le mirage de la République voisine, surtout industrielle, les descendants des premiers colons se prennent à douter d'eux-mêmes et du sol des ancêtres; les voilà qui émigrent en masse loin de leur patrie pour chercher un gîte sous d'autres cieux, en apparence plus éléments. Tels des oiseaux migrateurs, ils fuient les plaines neigeuses du pays natal pour vivre en des cli-

mats moins rigoureux. Mais les oiseaux, eux, reviennent au point de départ et y refont leurs nids à chaque belle saison, tandis que les humains ont brisé en route les ailes de l'idéal et ne reviennent plus.

Ce n'est pas que le Canada doive rester de parti-pris un pays exclusivement agricole. Baptiste Barré, tout illettré qu'il est, a compris que, pour soutenir la concurrence des races voisines, il fallait à cette race de paysans des chefs instruits. Après avoir donné un de ses fils au clergé et une de ses filles à une congrégation de Soeurs Missionnaires, il s'était dit qu'il devait assurer à tous ses enfants une éducation plus soignée que la sienne. Lui, le manant d'hier qui avait débuté à la Pointe-du-Lac, à côté de sa robuste femme, avec trente sous en poche, et qui avait dû faire oeuvre de mercenaire à la morte saison dans les chantiers américains, il connaissait enfin l'aisance, à la tête d'une belle ferme, et il avait pu mettre François en pension dans un collège classique; plus tard, le jeune homme avait suivi les cours de médecine à l'Université de Québec. François, c'était l'orgueil du vieux paysan qui espérait en faire quelqu'un dans sa région.

Le malheur avait voulu que ce fils si tendrement choyé crût le Canada trop modeste pour sa haute culture. Mal établi, mal marié aux Etats-Unis, alors qu'on le croyait riche et heureux, il revient maintenant en des circonstances mystérieuses. L'erreur initiale sera-t-elle réparée ou aggravée, des événements prochains vont le faire savoir.

Ces données peuvent suffire à l'orchestration d'un bon roman. Bien que le même sujet ait été déjà entrepris sous mille formes, on le retrouve volontiers ici avec une note toute personnelle.

* * *

Les protagonistes de l'action affirment chacun leur caractère. Il faut d'abord mettre à part deux tempéraments antipathiques : Fanny l'américaine, femme de François, et leur fils Harold ; Fanny, éprise de mondanité et de fortune, réfractaire à la langue française, arrive à contre-cœur parmi ces campagnards ; Harold, sportif enragé, n'a pour lui que sa force musculaire et sa profonde ignorance ; c'est un barbare à peine dissimulé sous un vernis de fausse civilisation : image vivante de sa mère.

François est un intellectuel, travailleur acharné sur ses livres et dans sa clinique médicale, mais sans énergie morale pour diriger sa famille. La beauté insolente de Fanny l'a séduit autrefois et il lui a sacrifié sa vie ; il vient ici respirer une atmosphère plus saine, celle de sa jeunesse ; il se ressaisit un moment, mais il restera victime de sa destinée. Par bonheur, sa fille Gladys a du cœur comme lui : élevée par des Religieuses, elle se sent une âme presque canadienne et elle professe sa foi avec une piété profonde. Elle sera l'ange tutélaire de son père malheureux : grâce à elle, François va retrouver le chemin de l'église trop longtemps oublié ; s'il est contraint de retourner aux Etats-Unis à cause de l'obstination de sa femme, il aura du moins renoué les anciennes relations avec la terre natale et il saura y revenir plus souvent.

Baptiste Barré, pour se consoler des égarements de son bien-aimé François, voit venir après lui toute une lignée de robustes et intelligents cultivateurs. Les âges héroïques de Maria Chapdelaine sont passés ; la maison de Baptiste est coquette, même luxueuse ; les champs sont cultivés scientifiquement par son fils Philippe, selon

les dernières méthodes modernes. Un de ses petits-fils a même fait ses études classiques, sans aspirer aux professions dites libérales, et il jouit d'une influence méritée auprès de toute la jeunesse environnante. Il y a là peut-être quelques réminiscences des *Noëllet* de René Bazin; en tout cas, les situations sont analogues.

Mais combien touchante est la physionomie de la vieille mère de cette grande famille! L'auteur s'y est arrêté avec complaisance, et pour cause. Il faut la voir, cette Marie toute ridée, ayant conservé dans son coeur toutes les exquis délicatesses d'une jeune maman. Avec quelle inquiétude elle avait attendu l'absent, durant d'interminables années! Avec quelle sollicitude elle s'informe maintenant, dans ce tête-à-tête, des peines qui le torturent et qu'elle a pressenties! Tous les aspects de cet amour maternel sont notés avec une remarquable justesse; contemplons cette humble paysanne, inhabile à traduire tout ce qui se passe dans les profondeurs de son être:

« Elle se tut, incapable, comme tous les humbles, d'exprimer les sentiments qui gonflaient son coeur. Une sorte de pudeur empêchait son âme simple de dire les mots affectueux qui se pressaient sur ses lèvres. Les gens de la terre, qui vivent près de la nature, gardent ainsi en eux-mêmes leurs grandes affections comme leurs grands chagrins..... Après un temps, Marie fit un nouvel effort et reprit la parole. Il y avait des choses que son coeur de femme et de mère voulait trop savoir, il y en avait d'autres qu'elle s'était trop promis de dire, qu'elle s'était trop souvent répétées à elle-même pour se taire maintenant. »

Ah! certes, les voilà bien ces âmes primitives des temps jadis! La culture des femmes contemporaines,

même les meilleures, n'a rien ajouté à cette intelligence intuitive et pénétrante de leurs aïeules. Quelle éloquence dans le langage si simple qui va suivre ce préambule ! C'est tout le mystère enseveli dans l'âme des humbles, dont la noblesse ne se trahit que par de sublimes sous-entendus.

Le R. P. Dugré a su mettre dans la bouche de ses héros obscurs les locutions savoureuses transportées des vieilles provinces françaises au Canada : un garçon qui rêve est un *jonglard* ; un paysan bavard est appelé *historieux et menteur* ; les chevaux de trait, dit Baptiste, ne sont pas *bien allants sur la voiture légère, mais bateau ! ça travaille bien..... ; c'est de belle étoffe* ; ailleurs, une bûche de bois qui fait trébucher au passage est un *souchon*. Pour quiconque a voyagé dans les coins reculés de la mère-patrie, ce parler se reconnaît vite : il porte le cachet de ses origines.

On pourrait bien reprocher à l'auteur du roman quelques incorrections qui se sont glissées sous sa plume au cours du récit, et qui n'ont rien de commun avec ces archaïsmes de bon aloi. On serait en droit également de lui demander pourquoi il se tait sur les suites de l'accident arrivé au cheval de Philippe par l'étourderie d'Harold ; cet épisode, insignifiant en apparence, est capable d'influer sur le dénouement ; il suffisait d'indiquer, quelques pages plus loin, si la pauvre bête était guérie ou non. Ces quelques défauts du livre sont faciles à corriger ; il n'y a décidément que la Préface qui soit totalement à refaire.

* * *

Le R. P. Dugré insinue dans cet ouvrage si bien pensé quel sera l'avenir des classes paysannes, tant au Canada

qu'en Europe, si toutefois les villes ne doivent pas rompre l'équilibre des nations par leur surpeuplement. Il est beau, sans doute, d'écrire des Bucoliques ou des Géorgiques pour faire aimer la terre; mais cela n'est beau que dans les livres. Le jour où la ferme ne sera plus un taudis perdu dans la brousse, comme on en trouve encore, surtout dans le vieux Continent, le jour où les terriens pourront être éduqués à l'égal des citoyens et rivaliser de bonne tenue avec eux, entretenant avec les grands centres les relations que semblent promettre les moyens de communication rendus de plus en plus pratiques, ce jour-là, le mot *paysan* ne sera plus synonyme de *moujik* relégué loin de tout progrès. La science, qui semblait ne devoir favoriser que les grandes villes, aura chassé les vieilles routines que combattent les fils et petits-fils du brave Baptiste Barré. La vocation d'agriculteur sera remise à son niveau dans l'opinion publique, et peut-être verrons-nous les *ratés*, les fameux *sans-travail* qui troublent l'harmonie sociale et préparent les révolutions, reconnaître leurs erreurs d'hier, se libérer de l'emprise malade des faubourgs miséreux, et chercher enfin la noble indépendance du travail de la terre qui devrait être la royauté de demain.

De la solution de ce vaste problème dépend le salut du Canada et de la plupart des nations. Il faut applaudir aux livres qui sont faits pour donner crédit à de telles idées.

Abbé F. CHARBONNIER.

Après le roman du R. P. Dugré me sont arrivés, coup sur coup, deux ouvrages fort différents dont on m'a demandé le compte-rendu dans la même livraison de *l'Action Française*: *Géographie Générale* d'Emile Mil-

ler, publiée d'après les manuscrits de l'auteur par l'abbé Adélarde Desrosiers; *Horizons et Pensées* par le R. P. Hugolin, o. f. m.

Pour ce qui est de la *Géographie Générale*, je déclinerai volontiers la fonction de rapporteur, n'ayant jamais eu pour cette science des aptitudes spéciales et ne l'ayant pas pratiquée *ex professo*. On sait ce qui arriva, du temps des Grecs, au pauvre artisan qui se mêlait de critiquer un tableau du grand Apelle et qui s'aventurait au-delà des détails techniques de son métier: l'illustre peintre, aux écoutes derrière sa toile, se dressa tout-à-coup devant le savetier impertinent et le rappela à l'ordre par ces simples mots passés depuis en proverbes: *Ne, sutor, ultra crepidam!* Ce souvenir m'est revenu en voyant le titre du volume. Mais, dussé-je dépasser à mon tour les limites de mes compétences, j'aurai du moins pour excuse la requête qui m'a été adressée. J'ai donc lu le livre et j'y ai pris un plaisir imprévu.

C'est un livre posthume. Emile Miller, professeur de géographie à l'Université de Montréal, est mort trop tôt pour publier le fruit de ses labeurs: *pendent opera interrupta*. L'abbé Adélarde Desrosiers, auteur d'un Manuel d'Histoire canadienne en usage dans les classes, s'est chargé de recueillir les notes du savant géographe et il présente aujourd'hui au public cultivé un ouvrage de vulgarisation qui manquait au Canada. On a bien publié en France plusieurs collections du même genre, d'après les recherches d'Albert de Lapparent, de Paul Vidal-Lablache et de Marcel Dubois, signalés par Emile Miller; il convient d'ajouter les Cours de G. Lespagnol, de M. Fallex et de A. Mairey qui ont révolutionné cet enseignement dans les maisons d'éducation et qui méritent

d'être cités avec honneur dans une bibliographie géographique.

Mais le Canada n'occupait pas dans ces ouvrages la place importante qu'attendent les lecteurs canadiens; d'autre part, les préoccupations d'ordre biblique en ce qui concerne l'âge du monde, ainsi que diverses autres questions apparentées avec le texte des Livres Saints, y avaient été mises de côté en raison de la neutralité confessionnelle qui sévit dans l'Université officielle en France; je fais par là-même exception pour les livres du regretté Albert de Lapparent, la gloire de l'Institut Catholique de Paris.

Toutes ces lacunes ont été comblées dans l'attrayant volume qui était si digne de voir le jour; les moins initiés aux arcanes géologiques, paléontologiques, ethnologiques ou autres, trouveront dans ces pages intérêt et profit. La géographie n'est plus, grâce à Dieu et aux savants, ce qu'elle était jusqu'au milieu du dernier siècle: une sèche énumération de noms propres et de chiffres classés au petit bonheur. C'est une description vivante, dans un style souvent très littéraire; Emile Miller, en particulier, maniait fort bien la langue française, ce qui n'est pas commun parmi les scientifiques.

Ceux qui se procureront cet ouvrage n'auront donc pas à s'en repentir: ils verront exactement la place qu'occupe le Canada dans l'évolution physique de notre planète; ils y verront surtout l'opposition des diverses races humaines, question traitée ci-dessus à l'occasion d'un beau roman, et ils sauront gré au distingué Principal de l'École Normale Jacques-Cartier de n'avoir pas laissé vieillir dans la poussière les précieux manuscrits d'Emile Miller.

Sans transition, puisque aussi bien le sujet ne s'y prête pas, je passe aux *Horizons et Pensées* du R. P. Hugolin. Ce n'est pas ma faute si je lui accorde une mention trop restreinte, vu l'abondance des matières du présent article; au demeurant, le livre a été déjà analysé dans le *Devoir* par l'un des frères en religion de l'écrivain, Fr. Bruno-Marie.

Le R. P. Hugolin, qui a déjà beaucoup écrit, consigne ici ses réflexions les plus intimes, notées au fil des jours; c'est un *journal* des plus variés, en tout conforme à l'esprit d'un disciple de François d'Assise: les *fioretti* de l'illustre Saint ont donné naissance à toute une littérature mystique, pleine d'originalité et de vie. Le bon Père Hugolin a de la candeur, mais il ne manque pas de malice; un Franciscain n'en est jamais dépourvu. Il y aurait témérité, sans doute, à comparer les vigoureuses boutades que l'on rencontre dans ce volume avec les *Pensées* de Pascal, comme le Fr. Bruno-Marie est tenté de le faire dans sa critique. Mais si notre auteur est assez loin du génie pascalien, on rencontre dans ses pages des sorties virulentes contre la corruption moderne, d'éloquentes plaidoiries en faveur des Canadiens-Français, des diableries qui font frissonner comme une instruction de retraite sur l'Enfer, des méditations profondes sur la mort et sur le néant des choses étrangères à l'Eternité.

Rien de banal, rien de commun, malgré les trivialités qui tiennent à la matière de certains chapitres. La verve du R. P. Hugolin est intarissable. S'il a commis des fautes de style, comme on le prouverait facilement, il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé les âmes canadiennes auxquelles il dédie ce livre original.

LES LIVRES

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DE LA PROVINCE DE DE QUÉBEC POUR 1923-1924.

Il n'est sûrement pas trop tard pour signaler le dernier rapport de M. Pierre-Georges Roy, archiviste de la province. On ne saurait exagérer la valeur de ce volume. La richesse documentaire, l'intérêt des pièces publiées en fac-similé, l'apparence typographique, tout contribue à le placer au premier rang des publications similaires.

Si l'on excepte *l'Affaire du prie-Dieu*, à Montréal, en 1694, qui provoqua un conflit entre Mgr de Saint-Vallier et les Récollets, tous les documents se rapportent au XVIII^e siècle, c'est-à-dire à la période tragique des dernières années françaises de la colonie. Les archives nous font revivre ces heures d'angoisse où l'on se demandait, à Québec, pendant la mission de M. de Bougainville en France en 1758-1759, si le Canada pourrait résister aux assauts anglais que la victoire de Carillon n'avait qu'interrompus. La Nouvelle-France s'inquiète en 1759 si elle pourra se défendre « en cas de guerre continue ». Deux séries de documents sont relatives, l'une aux loteries sous le régime français, l'autre aux Frères Charron. Quelques autres pièces intéressantes complètent le volume.

Le rapport pour 1923-1924, illustré d'une vingtaine de hors-textes, a peut-être l'avantage sur les précédents volumes de contenir moins d'archives éparses pour ne présenter que quelques dossiers très complets sur une période bien importante. C'est l'indice que les recherches, nécessairement plus hésitantes au début de l'organisation du département des archives, sont maintenant plus systématiques. Ce progrès est un témoignage de la valeur de l'archiviste qui a dû littéralement créer un service inexistant avant lui. Son talent pour l'inventaire des vieux papiers sert la plus salutaire des causes, l'histoire. La publication de précieux documents déterminera peut-être des travailleurs intellectuels à faire des recherches dans nos annales et à les mettre en oeuvre.

Dans sa lettre au Secrétaire de la province, M. Pierre-Georges Roy insiste sur la richesse de nos archives provinciales. Du Wisconsin et du Michigan, de partout, affluent les demandes de renseignements. Soyons fiers de pouvoir renseigner nous-mêmes ceux qui s'informent sur les faits et gestes de notre race. Trop longtemps, nos archives ont été dispersées aux quatre coins du monde. Trop longtemps, elles se sont déteriorées dans des caves humides. Il faut se réjouir qu'un homme consciencieux veille sur elles et souhaiter qu'un local sûr les préserve des dangers de destruction.

H. B.

LE FORT DES MESSIEURS, par Olivier Maurault, prêtre de Saint-Sulpice.

Voici une plaquette de 24 pages ornée de quatre hors texte qui intéressera vivement tous ceux qui aiment l'histoire du vieux Montréal. L'auteur y évoque l'un des monuments de notre héroïque XVII^e siècle et ce monument s'encadre lui-même dans un large tableau d'histoire. L'on sait avec quelle sûreté de main et quel amour prenant du passé M. l'abbé Maurault remue les documents antiques. Toutes ces monographies nous font espérer une oeuvre plus vaste où le Ville-Marie féodal et mystique ressuscitera dans une claire lumière.

THE CHINESE OF THE EASTERN STATES, par J.-A. Favreau.

La Société historique franco-américaine a eu l'excellente idée de mettre en brochure la riposte de M. Favreau aux inepties de Robert C. Dexter, inepties qu'avait malheureusement recueillies la revue *America*. Les articles de M. Favreau ont d'abord paru dans l'*Avenir National* de Manchester. Dans le temps, l'*Action française* les a signalés ; elle a même publié une première riposte qui lui était venue d'un autre Franco-Américain. Dans la brochure de la Société historique franco-américaine, nos lecteurs trouveront un magnifique exposé du rôle joué par nos frères aux Etats-Unis. Si ceux-ci entendent conserver leurs particularités ethniques, ils sont pourtant fort éloignés de rester indifférents à la vie de leur pays ; ils protestent fièrement contre la réputation d'*indésirables* qu'on voudrait leur faire. Cette brochure a une grande valeur documentaire.

LA FAMILLE MAGNAN, établie à Charlesbourg en 1665.

Quelques notes sur la famille Magnan établie à Saint-Cuthbert en 1775, puis à Sainte-Ursule en 1852. Les familles alliées : Béland, Bruneau, Lemieux, Paquet, Cloutier et Tardivel, par Hormisdas Magnan, Québec 1925. Ce n'est qu'une édition intime mais faite avec beaucoup de soin. Petite histoire d'une grande famille où les notes précieuses abondent sur nos origines et qui, par cela même, intéresse tous les chercheurs.

LES RESSOURCES NATURELLES DE QUÉBEC. Brochure de 130 pages qu'il faut demander, tout de suite, à notre ministère de l'intérieur, Ottawa.

Peut-être chercherait-on vainement un ouvrage similaire, exposant en des pages aussi concises et d'une lecture aussi agréable, les principales ressources naturelles de la province. Apprenons à mieux connaître notre chez-nous pour en devenir plus fiers.

CHARLES LE MOYNE, drame canadien en 3 actes, par le Frère Marie-Victorin des E. C.

La préface nous en avertit: *Charles Le Moyne* c'est « un épisode émouvant des luttes héroïques qui marquèrent la fondation de Ville-Marie ». Ajoutons que c'est un essai dramatique fort méritoire. Il y a de la vie dans ce drame. La haute stature de Le Moyne, celle de Garagonthier, puis aussi la figure de quelques autres pionniers de notre histoire s'y détachent en un vigoureux relief.

LES PATRIOTES DE 1837-1838, par L.-O. David. Quatrième édition augmentée d'un appendice.

L'on ne sera point trop déçu en lisant cette quatrième édition, à la condition de ne pas chercher dans l'ouvrage ce que M. David n'a jamais voulu y mettre. Ce n'est point un tableau historique des événements de 1837-38, mais bien plutôt un recueil de biographies où défilent les héros de l'époque. La composition de l'ouvrage s'en trouve un peu déconcertante et peut-être même défectueuse. Et M. David a gardé pour ses héros favoris une puissance admirative que prolonge sa jeunesse d'âme. Mais les ouvrages ne foisonnent pas sur cette période de notre histoire. Et il peut être intéressant

de lire cet ouvrage en gardant tout près, sous ses yeux, le dernier volume du Cours d'histoire de M. Chapais. Rien ne prouvera mieux combien la vue historique du passé veut devenir ondoyante et diverse.

NOS ZOUAVES ET LA SAINTE VIERGE, par le Père A.

Francoeur, o. m. i.

Cet ouvrage donne beaucoup plus que son titre ne promet. Ce ne sont point seulement les relations de nos petits chevaliers avec la Sainte Vierge que l'auteur raconte, mais un peu toute l'histoire de leur mouvement, l'un des plus beaux qui aient marqué notre dernière histoire. On y verra jusqu'à quelle hauteur subite peut s'élever notre âme de bons Français catholiques quand elle se ressaisit dans la simplicité de sa foi et de ses hérédités ethniques. Un ouvrage comme celui-ci est un réconfort: il nous révèle une fois de plus les noblesses morales de notre peuple et ce que nous en pourrions attendre si nous savions mieux le défendre contre tous ses ennemis, et particulièrement contre ceux que le Père Adélard Dugré, appelait récemment « les grands malfaiteurs de la nation », les journaux jaunes.

COURS D'ÉLOQUENCE SACRÉE, tome 1er, par Mgr L.-A.

Pâquet.

Nous recevons ce volume au dernier moment. Nous en parlerons dans notre prochaine livraison. En vente à l'*Action française*. J. B.

**POUR LA FÊTE DE DOLLARD
LE 24 MAI**

*« Il n'est si pauvre paroisse, ni si modeste école
qui ne puisse à sa façon honorer les héros de 1660 »*

Pour préparer la célébration de la fête, voici ce que l'on peut se procurer à l'*Action française*:

Buste de Dollard. — Oeuvre d'art qui a sa place marquée dans tous les foyers de « chez-nous ». — Buste à \$1.50 — Réplique parfaite de l'original de Laliberté. — Fini simili bronze d'art, 12 pouces de haut. (Emballage soigné, chacun dans une boîte). Un buste \$1.50, la douz. \$15.00. Port en plus: Province de Québec .38c, Ont. et Acadie .48c, Manitoba .60c, E. U. (douane en plus) .75c., ou par messageries.

Buste à \$12.00 — Grand modèle signé par Laliberté: — Fini bronze d'art — 24 pouces de haut. Article d'envergure (em-

ballage compris). Port en plus par messageries \$12.00. Nous recommandons ces bustes aux Collèges, Cercles, etc., qui veulent que Dollard préside leurs manifestations.

Cartes postales. — Phototypie française. — La douz. .15c, le cent .90c.

No 1 — Dollard de Laliberté — Reproduction du buste en noir.

No 2 — Dollard de Mlle LeMoine — Dessin inédit en noir.

No 3 — Monument du Parc Lafontaine.

Cartes au bromure. — Véritables photographies. — La douz. .90c, le cent \$5.00.

No 4 — Dollard de Laliberté.

No 5 — Dollard de Mlle LeMoine.

Chants patriotiques. — « Dollard sauveur de la patrie », paroles de H. Vital, musique de Larivière, c. s. v.

A — 4 voix mixtes, sans accompagnement50

B — 3 voix d'hommes sans accompagnement50

C — 2 voix égales, avec accompagnement pour A et B .. .50

D — A l'unisson ou 2 voix égales avec accompagnement .. .50

La douzaine assortie 5.00

« La Survivance de Dollard », paroles et musique par les PP. Boileau et Gervais, avec accompagnement, \$0.35. « Reviens Dollard combattre jusqu'au bout. » — Par les mêmes, accomp. \$0.35. La douz. \$3.50.

Acte de décès de Dollard. — Reproduction en simili gravure sur cuivre, des registres de Notre-Dame de Montréal (2 juin 1660). Fini noir et sépia, au choix. Monté sur papier de luxe, 10 x 13. Prêt à recevoir un cadre .10c., la douz. .85c., le cent. \$6.00.

« **Roses de Dollard.** » — Article de grande propagande. Tout le monde porte le 24 mai, la jolie petite fleur en tissu rouge — emblème du martyr — montée sur épingle. Le cent, \$1.50. 500, \$6.25. 1000, \$11.25.

LIVRES SUR DOLLARD

GLOIRE A DOLLARD — par l'abbé Julien Perrin P.S.S. — Pièce à grand spectacle en 5 tableaux. Brochure de luxe ornée de 5 dessins et d'une couverture par Dubois — Impression en 2 tons .15c.

L'EXPLOIT DE DOLLARD — par l'abbé Faiilon, d'après les documents de l'époque, 32 pages, .10c, la douz. .90c, le cent \$7.50.

SI DOLLARD REVENAIT — par l'abbé Lionel Groulx, 32 pages .10c, la douz. .90c, le cent \$7.50.

DOLLARD — par Joyberte Soulanges. — l'épopée de 1660 racontée à la jeunesse. Couv. 2 couleurs, nombreux dessins, .35c, la douz. \$3.50. (8ème mille).

DOLLARD — Pièce historique en 3 actes par Hervé Gagnier, 80 pages .35c.

LES TROIS COMBATS DU LONG-SAULT — par A. Guindon, P.S.S. — 3 cartes. pp. .35c.

NOS LIVRES DE PRIX

L'on se propose partout de distribuer des livres canadiens lors des prochaines distributions de prix. Sait-on que l'*Action française* est peut-être la plus grande maison d'éditions de Canadiana en notre pays? Sait-on, que, dans notre *Bibliothèque d'Action française*, nous possédons la plupart des bons ouvrages publiés au Canada français depuis dix ans? Que ces ouvrages ont en effet une valeur particulière parcequ'aucun d'entre eux n'a été admis dans notre « *Bibliothèque* » avant d'en avoir été jugé digne par un jury compétent?

Voici, par exemple, la liste des ouvrages publiés par l'*Action française* depuis un an environ :

Notre Maître, le passé, Abbé Lionel Groulx.

Chez nous, chez nos gens, (Nouvelle édition illustrée), Adjutor Rivard.

Les Energies rédemptrices, Hermas Bastien.

Les Aventures de Perrine et Charlot, Marie-Claire Daveluy.

Coeur fidèle, (roman) Blanche Lamontagne.

Notre légende dorée, (3e série), Frère Béatrix.

Dollard, (réimpression), Joyberle Soulanges.

Evangéline, (Nouvelle édition illustrée).

La Famille, (IV Session de la Semaine Sociale du Canada).

La Propriété, (Ve Session de la Semaine Sociale du Canada).

Le bréviaire du patriote canadien-français, Mgr Pâquet et Chanoine Emile Chartier.

La Sève immortelle, Laure Conan.

L'Homme tombé, (roman) Harry Bernard.

N. B. — Ce dernier ouvrage est depuis quelque temps vivement critiqué. Mais on le sait; il n'y a qu'aux oeuvres de talent qu'on fait cet hommage.

Et cette liste n'est que la plus petite partie de la « *Bibliothèque de l'Action française* ». Demandez nos catalogues. Et notez en outre que cette collection de *Canadiana* n'a été imprimée ni en France ni en Belgique, mais entièrement au Canada. Acheter à l'*Action française*, c'est donc encourager la main d'oeuvre canadienne-française.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

A L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH.

Fidèles à une coutume qu'ils ont prise, il y a déjà quelques années, les directeurs de l'*Action française* se rendaient le 21 mars en pèlerinage à l'Oratoire Saint Joseph, au pied du Mont-Royal. Chaque année, pendant l'octave de la fête de Saint Joseph, ils assistent à une messe dite par l'un de leurs directeurs prêtres; il y a communion générale — puis, grâce à la généreuse hospitalité des Pères de Sainte-Croix, déjeuner au monastère — Les directeurs de l'*Action française* ont voulu placer leur oeuvre sous la protection spéciale du grand patron du Canada. Et, puisqu'ils souhaitent conserver à leur race le trésor entier de ses forces catholiques, ils ont cru qu'ils ne pourraient aller mieux prier qu'en ce sanctuaire national où s'accomplissent de si hautes merveilles.

NOS PUBLICATIONS.

Notre dernier mois aura été très fécond — Voici que paraissent presque en même temps le « *Bréviaire du patriote canadien-français* » et « *La Propriété* », compte-rendu des cours et conférences de la Ve Session des Semaines sociales du Canada, tenue à Sherbrooke en 1924 — Nous avons déjà parlé plusieurs fois ici du « *Bréviaire du patriote* », pour en dire l'opportunité et la haute valeur. Nous sommes heureux de présenter au public et particulièrement à la jeunesse, ce petit volume, oeuvre

de Mgr Pâquet et de M. le chanoine Emile Chartier. La vocation apostolique de la race canadienne-française, voilà bien l'une des plus hautes vérités qu'il importe de faire entrer dans la notion du patriotisme canadien-français. Notre jeune race peut fournir ainsi à sa volonté de vivre le plus noble motif. Et ce motif lui-même, tout plein de la puissance d'une idée-force, peut coordonner nos énergies et en centupler l'effort. Plus les Canadiens français augmenteront leurs raisons de vivre, plus leur volonté se tendra vigoureusement vers la volonté de la survivance et vers les labeurs que cette volonté prescrit.

« La Propriété » est un magnifique volume de 175 pages — La Semaine Sociale du Canada, fidèle à sa mission d'université ambulante, est en train de nous doter peu à peu de remarquables traités de sociologie catholique — Son enseignement ne saurait se remplacer ; ses professeurs ou conférenciers ne sont point des esprits purement spéculatifs, se contentant de poser ou d'expliquer des principes abstraits ; chacun se souvient qu'il est de son pays. Et, pour cette fois, tous les principes de la propriété sont exposés en fonction de notre situation sociale. Les hommes d'oeuvre et tous les hommes d'étude devront donc ajouter ce nouveau volume à leur bibliothèque.

Parmi les oeuvres que nous sommes actuellement à éditer, signalons le « Dollard » de Joyberte Soulanges en voie de s'épuiser et qu'il a fallu mettre en réimpression. Le petit volume atteindra ainsi ses 7e et 8e mille ; c'est un beau succès que l'ouvrage mérite. C'est bien le plus joli récit que l'on ait encore fait de l'épopée du Long-Sault, et l'un des plus beaux livres que l'on puisse mettre entre les mains des petits Canadiens français.

Mais voici une autre bonne nouvelle : nous commençons ces jours-ci mêmes, l'impression de la « La Sève Immortelle » de Laure Conan, roman posthume de la grande femme-écrivain et peut-être sa plus belle oeuvre. « La Sève Immortelle » est un roman de l'époque de la conquête anglaise ; il met en scène le drame psychologique qui dut se dérouler dans le coeur de beaucoup d'officiers canadiens partagés entre l'amour du pays natal et la tentation de repasser en France avec le

grand nombre. Laure Conan a écrit son dernier roman avec le sens si vif et si clair qu'elle avait de notre histoire. C'est une belle évocation où tout est vivant. N'eût été la mort soudaine de l'écrivain, nous croyons savoir que « La Sève Immortelle » eût obtenu l'un des premiers prix du concours David.

NOS INTERVENTIONS.

En démocratie les interventions s'imposent auprès des pouvoirs publics ; il les faut même nombreuses. Et, comme le peuple est souverain, qu'il est censé tout savoir, nous prenons notre rôle au sérieux en tant que parcelle de cette grave souveraineté ; nous intervenons sur tous les sujets, chaque fois que l'intérêt supérieur de la race l'exige. Résumons ici, pour nos lecteurs, quelques-unes de nos récentes interventions.

La ligue d'*Action française* a fortement appuyé le mouvement de la Société Saint-Jean-Baptiste en faveur de la reconnaissance civile de la fête nationale des Canadiens français. C'était inviter le Parlement de Québec à développer le plus possible la personnalité du Québec, qui doit remplir toute une mission en Amérique en tant que pays français, se rappeler que « les Anglo-Saxons, aux Etats-Unis, les Portugais, au Brésil, et les Espagnols dans tous les autres Etats de l'Amérique du Sud », font déjà rayonner sur ce continent des civilisations particulières, possédant des personnalités distinctes jusque dans le monde international.

Nous ne sommes pas demeurés indifférents aux réformes opérées au Parlement fédéral par le Président de la Chambre des députés. Nous l'avons félicité publiquement. Il n'est pas bon de n'élever la voix que pour protester.

Devant les révoltantes révélations sur le vice à Montréal, mises à jour par le rapport de Monsieur le Juge Coderre, la Ligue d'*Action française* proclama la nécessité d'une action collective pour changer radicalement ce grave état de choses. Nous croyons que la nomination immédiate d'un directeur de la sûreté publique, habile, intègre et libre, s'impose à Montréal.

La proposition Shaw sur le divorce a provoqué de notre part une intervention au Sénat. Au nom de la Ligue d'*Action française* nous avons demandé à la Chambre Haute de proté-

ger la famille, et partant la société, contre toutes les atteintes du divorce, quelles qu'en soient les formes.

Nous avons enfin, sans parler des interventions auprès des corporations privées, appuyé l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française dans ses efforts pour faire reconnaître les droits du français au pavillon canadien de l'exposition de Wembley, et, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans son action en faveur de la résolution Séguin sur la nécessité du français dans le service civil fédéral.

NOS CONFÉRENCES.

Le vendredi, 17 avril dernier, sous les auspices du Cercle Casault de l'A.C.J.C., M. Antonio Perrault donnait une conférence à l'Université Laval. M. Perrault avait pris pour sujet : « Idées larges, idées étroites » ; et ce lui fut une occasion de censurer l'usage que l'on fait chez nous de ces expressions qui n'appartiennent bien qu'à notre vocabulaire. L'un des nôtres ose-t-il prendre dans la vie publique, une attitude nettement catholique ? Va-t-il jusqu'à proclamer que l'esprit catholique doit imprégner chacune de nos institutions et de nos lois ? Dans l'ordre national accorde-t-il ses préférences et son dévouement à sa race avant de les prodiguer à la confédération ou à l'empire ? Pour cette race réclame-t-il le devoir de garder d'abord sa culture et sa langue, de ne sacrifier au bilinguisme que dans la mesure où le permet l'intérêt national ? Pour cette race encore se permet-il d'ambitionner, fût-ce au jour le plus lointain, la personnalité juridique de l'Etat ? Tout aussitôt : « Idées étroites que tout cela ! » prononce doctoralement l'opinion des badauds et, par ces simples mots que l'on n'entend même pas, l'audacieux est jugé et condamné de façon péremptoire. M. Perrault a rappelé opportunément à son auditoire qu'il importe beaucoup plus de s'inquiéter de la justesse des idées, que de leur prétendue étroitesse ou largeur... Mais cette conférence sera publiée. Et l'on verra quelles idées riches de substance et aussi fort opportunes, notre ami a su exprimer ce soir-là — Le 25 avril, M. Perrault parlera aux Trois-Rivières, devant un public de juges, d'avocats et de notaires. Sous un titre quelque peu énigmatique, le « Procès de Figaro », il discutera

un certain nombre de questions qui touchent de très près à nos lois françaises.

LE COMITÉ DE PARIS.

Les meilleures nouvelles continuent de nous arriver du Comité de propagande canadienne-française à Paris. Nous l'avons déjà dit : nos jeunes amis ont réussi à organiser une messe mensuelle qui groupe les Canadiens à l'église des étrangers — A la messe du 22 mars, Mgr Chaptal, évêque-auxiliaire de Paris, et sir Lomer Gouin assistaient ; le chanoine Verdier, directeur de l'Institut catholique de Paris, prononçait l'allocution. Le 19 mars le Comité donnait une soirée franco-canadienne au Cercle du Luxembourg sous la présidence de M. Montpetit. Jean Bruchesi y faisait une conférence sur le Canada, avec projections ; et des étudiants canadiens chantaient nos vieilles chansons françaises — Puis, quelques jours plus tard, c'était au Lutetia le grand banquet à M. Montpetit organisé encore par le Comité ; parmi les 125 convives, signalons Mgr Chaptal, le maréchal Fayolle, René Bazin, M. Appell, Charles Flory, François Veuillot. A ce banquet, M. René Bazin prononçait un discours. Voilà sûrement de la propagande qui compte. Nos amis ont vu trois nouveaux membres se rallier à leur Comité : le Père Lamarche, c.s.v., l'abbé W. Caillé, M. L.-P. Beaudoin — Nos amis de France viennent aussi au devant d'eux et leur offrent généreusement leur collaboration. Un de ces premiers soirs d'avril, le président de la jeunesse catholique, Charles Flory les recevait chez lui. MM. Maurice Vaussard et Emile Lauvrière promettent leur appui.

LA FÊTE DE DOLLARD.

Déjà la jeunesse en parle et promet de la faire plus belle encore que les années passées. A Québec le cercle Casault offrira un buste de Dollard à l'Université. A Thetford-les-Mines, l'Oeuvre de la jeunesse présentera aussi un buste du héros à la ville, après que l'on aura commencé la fête par une communion générale des jeunes gens. A Thetford-les-Mines où l'on ne fait jamais les choses à demi, l'on a même voulu se préparer longtemps à l'avance ; le 16 mars dernier, notre excellent ami, M. René Chaloult de Québec exposait

donc à la jeunesse de la petite ville, « nos raisons de fêter Dollard ». Ce fut une belle soirée patriotique où l'*Action française* eut l'honneur d'être citée à l'ordre du jour.

A l'autre bout du pays, à Edmonton, un cercle de jeunes gens vient de se fonder avec l'objet spécial de fêter le 24 mai, et, cela va de soi, arbore fièrement le nom de « Cercle Dollard des Ormeaux » — Ce fait, après bien d'autres, nous assure que la prochaine fête de Dollard sera aussi brillante, aussi féconde en bons résultats que celles des dernières années. Surtout elle est bien définitivement fondée. La jeunesse en a fait son affaire ; elle sent que sa race ne pourra survivre bien souvent qu'au prix d'un patriotisme héroïque ; entre elle et les jeunes héros de 1660 c'est donc partie liée : elle ne saurait se passer de ces inspireurs et de ces soutiens.

La fête de Dollard tombant cette année un dimanche, il devenait difficile d'organiser une grande excursion au Long-Sault. Les directeurs de l'*Action française* y feront pourtant leur pèlerinage annuel ; dans l'après-midi, ils iront déposer des fleurs au monument des héros et prier aux intentions de leur oeuvre dans la petite église du village.

A Montréal, la veillée d'armes aura lieu dans la paroisse Saint-Edouard où nos jeunes amis du Cercle Charlebois de l'A.C.J.C. ont bien voulu la préparer.

UN VOEU POUR LA FÊTE DE DOLLARD.

L'année dernière l'*Action française* priait notre Commission des monuments historiques de reconstruire au Long-Sault le fort de 1660. Pourquoi, dans toutes les réunions du 24 mai, n'appuierait-on pas ce voeu ? Avec le secours de nos archéologues, il ne devrait pas être si difficile de reconstruire un fort indien. Cette silhouette disparue de nos horizons ajouterait joliment au décor historique du Long-Sault et, par cette fièvre de tourisme qui nous envahit, ferait une attraction de plus à l'un des beaux coins de notre pays. Donc, prions la Commission des monuments historiques de la province de Québec de commencer le plus tôt possible la reconstruction du fort du Long-Sault.

Jacques BRASSIER.

CHOSÉS DE L'OUEST.

Il s'est fait de l'excellente besogne, en ces derniers temps, dans les groupes français de l'Ouest Canadien. Ainsi, à la fin de février, se tenait à Saint-Boniface, le « Premier Congrès des Commissaires d'écoles de langue française du Manitoba ». Vers la mi-avril, nos compatriotes de la même province profitaient de la convention annuelle des instituteurs du Manitoba, pour réunir en convention séparée les membres de leur personnel enseignant, ainsi que les normaliens et les normaliennes de langue française. Le 10 mars, à Régina, s'était ouverte la quatrième convention des Commissaires d'École franco-canadiens de la Saskatchewan qui devait être suivie le lendemain de la neuvième convention de l'Association Catholique des Franco-Canadiens de la même province. La besogne qui s'est faite à ces diverses réunions atteste une merveilleuse vitalité. Nous en profitons pour féliciter cordialement nos compatriotes de l'Ouest et les assurer, une fois de plus, de notre active sympathie.

A ce sujet, nous sera-t-il permis de relever, en passant, un récent article de la *Liberté* de Winnipeg ? L'on s'y plaint de l'obstruction faite en haut lieu à l'émigration des Canadiens français du Québec vers nos provinces de l'Ouest. Sauf peut-être en quelques milieux qui ne comptent point, nous sommes d'avis que cette obstruction n'est ni absolue ni malintentionnée. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de constituer un Québec puissant et de lui garder en conséquence le plus de population française possible. Mais, cette réserve faite, nous de l'*Action française* le redisons une fois de plus à nos frères de là-bas : plutôt que de voir un Canadien français de nos campagnes prendre la route des États-Unis ou s'en venir accepter dans nos villes, un rôle de manoeuvre inférieur, nous préférons de beaucoup le voir s'établir sur une bonne terre de l'ouest, au milieu de ses compatriotes. C'est notre sentiment et nous croyons que ce sentiment est partagé par tous ceux qui se donnent la peine, dans le Québec, d'étudier nos problèmes nationaux. Ainsi posé, le problème de l'émigration du Canadien français vers l'Ouest a chance d'être entendu comme ici par nos compatriotes de là-bas. Pour notre part, nous sommes prêts à leur prêter main forte, si nécessaire, afin que le problème ne soit pas autrement entendu chez nous. De toute façon, le Québec ne doit pas marchander l'appui qu'il est en son pouvoir d'accorder à tous nos frères lointains. Et il serait malheureux que d'involontaires malentendus missent de la défiance où il ne doit exister que de la fraternité et de l'entraide.

Qualité

36 ANS D'EXISTENCE

Service

L'Action française

imprimée dans nos ateliers, est une preuve de l'excellence de notre travail.

Nous imprimons tout : Cartes d'affaires, entêtes de lettres, programmes, livres, revues, brochures, etc., etc., à des prix très modérés.

Tél. : EST 6264

ARBOUR & DUPONT

IMPRIMEURS-EDITEURS

249 est, LAGAUCHETIERE, MONTREAL

Près de la rue Saint-Denis

Mathématiques, sciences, lettres et langues
en français et en anglais.

Préparation aux examens. Cours classique.
Cours commercial. Leçons particulières.

RENÉ SAVOIE, I. C. et I. E.

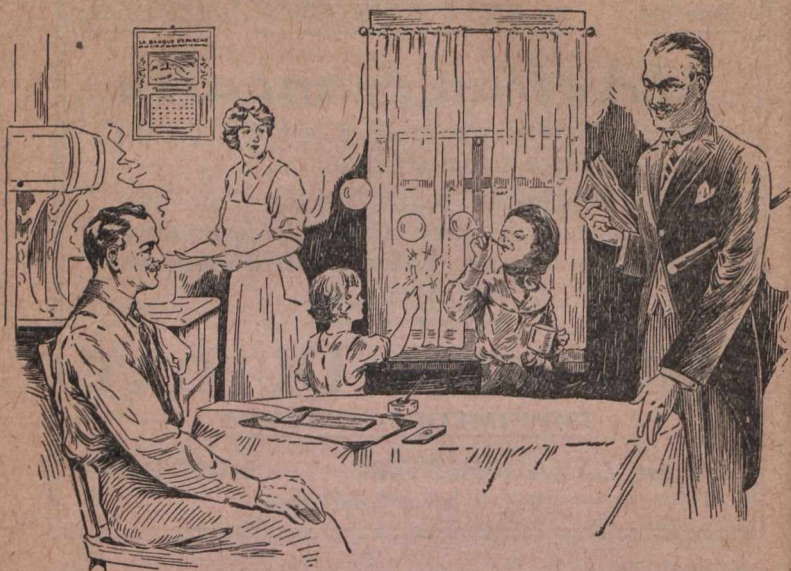
Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées

238, rue Saint-Denis

Téléphone : Est 6162

MONTREAL

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.



SOYEZ PRUDENTS

Si vous projetez le placement d'une partie de vos épargnes.

N'ÉCOUTEZ PAS

ces bouches d'or qui vous offrent, pour presque rien, de ces valeurs qui brillent comme des bulles de savon au soleil, mais dont la durée est aussi éphémère.

CONSULTEZ

un homme de confiance qui vous indiquera

Des valeurs de tout repos,

Emises par des compagnies qui se recommandent par une longue suite d'années de succès et par une administration intelligente, intègre et prudente,

Négociables en tout temps.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

"LA GRANDE BANQUE DES TRAVAILLEURS"

BUREAU PRINCIPAL
ET SEIZE SUCCURSALES A
MONTREAL

A. P. LESPERANCE,
Gérant Général

Que voulez-vous devenir...

Chimiste ? Ingénieur ? Architecte ?

Pour chacune de ces trois carrières, il n'existe à Montréal, qu'une institution canadienne-française réellement accréditée :

L'École Polytechnique de Montréal

C'est là, et là seulement, qu'on donne une formation véritablement complète et solide.

Cours lumineux, pratique, d'une doctrine approfondie et sûre, matières enseignées par des pédagogues accomplis, spécialistes "calés" !

A l'école Polytechnique, vous n'acquerrez pas cette formation hâtive, superficielle, ces connaissances mal digérées des cours "en 6 mois, 25 leçons, succès garanti" : Vous y prendrez, au contraire, par un travail consciencieux et persévérant, le bagage scientifique et pratique nécessaire pour faire de vous "une autorité" dans la carrière que vous aurez embrassée.

L'École Polytechnique de Montréal

M. Augustin FRIGON, directeur

Téléph. Est 3477

228, rue Saint-Denis, Montréal

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour — son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

Grand Concours \$8,000.00 en Prix

Pouvez-vous résoudre ce casse-tête?

- 1—Voyage à La Havane pour 2 personnes (New-York-La Havane) par les somptueux paquebots de la compagnie White-Star. Toutes dépenses payées.
- 2—Splendide voyage aux chutes Niagara, pour 2 personnes, passant à travers les Mille-Isles, avec arrêt à Toronto, par les vapeurs de la Canada Steamships Lines, Limited.
- 3—Superbe voyage au « SAGUENAY », pour 2 personnes, via Québec et Tadousac, par les vapeurs de la Canada Steamship Lines Limited.
- 4—Magnifique Radio « MARCONI », muni d'un haut parleur Atlas garanti pour entendre au-delà de 2,000 milles, valant au moins \$250.00.
- 5—Bourse en argent de \$150.00.
- 6—Bourse en argent de \$100.00.
- 7—Bourse en argent de \$75.00.
- 8—Bourse en argent de \$50.00.
- 9—Bourse en argent de \$35.00.
- 10—Bourse de \$10.00.

Prix spéciaux

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1—Bourse de \$200.00. | 4—Bourse de \$35.00. |
| 2—Bourse de \$100.00. | 5—Bourse de \$25.00. |
| 3—Bourse de \$50.00. | 6—Bourse de \$15.00. |

Conditions de notre Grand Concours !

Pouvez-vous résoudre le casse-tête « 27 » ?

(Voir suite, côté opposé)

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

6		
	9	
		12

Avec les chiffres 5-6-7-8-9-10-11-12-13, former « 27 » et les disposer dans les carreaux de manière à former « 27 » en tous sens, c'est-à-dire verticalement, horizontalement et obliquement. Les chiffres 6-9-12 étant donnés et placés, il vous sera facile, avec un peu de patience et de réflexion, de trouver où placer les autres.

Il y a en tout 50 points à obtenir; après avoir reçu votre solution, nous la soumettrons à notre « JURY » et si elle est trouvée juste, nous vous dirons comment obtenir les autres 23 points.

Tous les concurrents qui rempliront les conditions du concours gagneront un prix fort appréciable.

Comme vous êtes un fervent lecteur de ce journal, nous vous savons intelligent, ingénieux et ambitieux et si votre ambition peut vous faire gagner un de ces beaux prix, envoyez-nous tout de suite votre solution, demain il sera trop tard.

Le directeur du concours,

L'AGENCE NATIONALE Enr'g., Montréal.

71a, rue Saint-Jacques, — Chambre 208. — Boîte 69

L'Ecole Française des Maîtres-Verriers au Canada.

.....Elle est dignement et excellemment représentée par la maison "Hobbs Manufacturing Co., Ltd", la plus importante au pays et dont les peintres verriers appartiennent tous à cette école illustre.

Vitraux historiques et mythologiques
Verrières religieuses, genre mosaïque

.....sont entièrement fabriqués et peints chez nous, par nos artistes européens. Notre représentant se chargera gratuitement de vous faire un devis, sur demande.

HOBBS MANUFACTURING Company, Limited

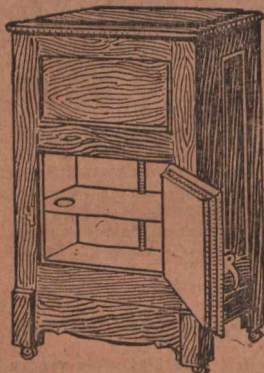
MA in 0583

444, rue Saint-Jacques, Montréal.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour — son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

GLACIERES ET POELES A GAZ

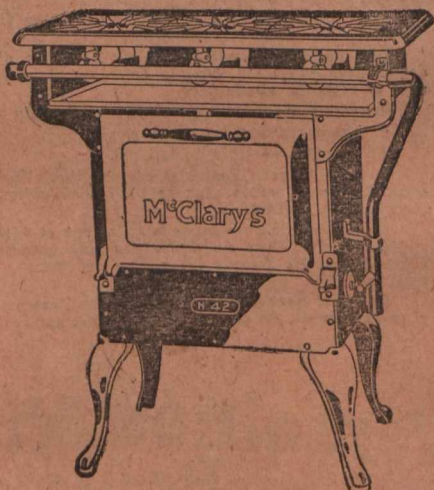
VENDUS A TERMES FACILES



Nous vous accorderons les plus grandes facilités de paiements sur nos glacières et poêles à gaz de toutes descriptions.

GLACIERES en bois franc fini chêne doré; chambre à provisions et une tablette en tôle galvanisée; largeur 23¼, profondeur 16¼, hauteur 39¼ pouces; prix très spécial **\$11.45**

POELES A GAZ MC-CLARY: 3 brûleurs; un fourneau; dessus, tour de la porte et pattes de devant nickelés; panneau blanc avec thermomètre; prix très spécial **\$28.95**
 CORNICHE émaillée en blanc, s'adaptant à ce poêle **\$9.00**



Glacières à poêles à gaz d'autres descriptions aux plus bas prix à Montréal. Les plus grandes facilités de paiements.

FAITES EXAMINER VOTRE VUE PAR NOS OPTICIENS DIPLOMES.

Dupuis Frères

LIMITED

LE MAGASIN DU PEUPLE
 Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny, St-Christophe.
 MONTREAL

ARBOUR et DUPONT, imprimeurs,
 284 est, rue LaGauchetière,
 Tél.: Est 6264 Montréal



UNE PIPE CASSÉE

(De la RENTE du 15 avril)

Nous avons déjà dit pourquoi les messieurs qui ont actuellement le monopole de la fabrication du ciment en notre province avaient intérêt à empêcher la mise en marche de nouvelles usines: la prudence, disions-nous, leur conseille de tuer la concurrence dans l'oeuf.

Pour établir de nouvelles usines, il faut de l'argent.

Une nouvelle entreprise industrielle a trois sources de capitaux à sa disposition: 1o l'escompte bancaire; 2o la vente d'actions; 3o les emprunts sur obligations.

Les banques d'escompte prêtent pour les opérations, non pour la construction.

De la vente de \$979,300 d'actions privilégiées, la Nationale a retiré quelque \$847,000.

Pour bâtir et aménager son usine, il fallait à la Nationale vendre \$1,500,000 d'obligations.

C'est surtout à empêcher cette opération financière que s'emploient depuis un an les publicistes du trust.

Or, des renseignements puisés à source officielle nous permettent de déclarer qu'au 1er avril la situation financière de la Nationale pouvait se résumer ainsi:

Emprunt obligataire de \$1,500,000. — En très grande partie placé.


Dettes courantes. — Aucune.

En banque. — Plus de \$60,000.

Disponible pour l'achèvement de l'installation et la constitution du capital de roulement: plus de \$700,000 d'obligations 1ère hypothèque et d'actions de préférence.

La Nationale s'aménage rapidement et tout indique qu'elle sera en opérations d'ici deux mois. Un des principaux techniciens de la Canada Cement Co., M. Joseph (J.-A.-P.) Descarries, vient de passer à son service.

Le trust peut se vanter d'avoir brillamment cassé sa pipe, sa belle pipe en ciment, en ciment qu'il croyait armé.


Versailles Vidricaire
Boulais
LIMITÉE

BANQUIERS

MONTREAL

QUEBEC

TROIS-RIVIERES

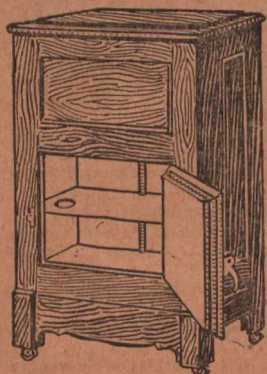
Bureau-Chef: immeuble Versailles, Montréal

Tél.: MA in 7080-1-2

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour — son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

GLACIERES ET POELES A GAZ

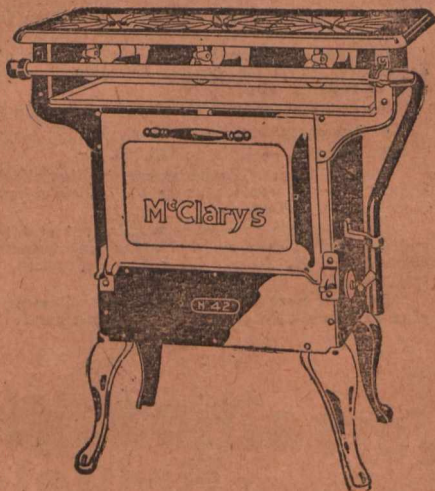
VENDUS A TERMES FACILES



Nous vous accorderons les plus grandes facilités de paiements sur nos glacières et poêles à gaz de toutes descriptions.

GLACIERES en bois franc fini chêne doré; chambre à provisions et une tablette en tôle galvanisée; largeur 23 $\frac{1}{4}$, profondeur 16 $\frac{1}{4}$, hauteur 39 $\frac{1}{4}$ pouces; prix très spécial **\$11.45**

POELES A GAZ MC-CLARY: 3 brûleurs; un fourneau; dessus, tour de la porte et pattes de devant nickelés; panneau blanc avec thermomètre; prix très spécial **\$28.95**
 CORNICHE émaillée en blanc, s'adaptant à ce poêle **\$9.00**



Glacières à poêles à gaz d'autres descriptions aux plus bas prix à Montréal. Les plus grandes facilités de paiements.

FAITES EXAMINER VOTRE VUE PAR NOS OPTICIENS DIPLOMES.

Dupuis Frères

LIMITED

LE MAGASIN DU PEUPLE
 Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny, St-Christophe.
 MONTREAL

ARBOUR et DUPONT, imprimeurs,
 249 est, rue Lagachetière,
 Tél.: Est 6264 Montréal

